

**PROCES VERBAL ANALYTIQUE**  
**CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**

**SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 14 AVRIL 2017 À 09 H 30**

(Convocation du 7 avril 2017)

Aujourd'hui vendredi Quatorze Avril Deux Mil Dix-sept à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, M. Alain CAZABONNE, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Patrick BOBET, M. Alain DAVID, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Michel HERITIE, M. Michel VERNEJOUL, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Josiane ZAMBON, Mme Andréa KISS, M. Jean-Pierre TURON, M. Kévin SUBRENAT, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Cécile BARRIERE, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, M. Franck JOANDET, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT  
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET  
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Arnaud DELLU  
M. Alain TURBY à M. Kévin SUBRENAT  
Mme Véronique FERREIRA à Mme Christine BOST  
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Didier CAZABONNE  
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX  
Mme Martine JARDINE à M. Jean TOUZEAU  
M. Bernard JUNCA à M. Patrick BOBET  
M. Bernard LE ROUX à M. Alain ANZIANI  
M. Pierre LOTHAIRE à M. Jean-Louis DAVID  
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Eric MARTIN  
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE  
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Alain DAVID à M. Jean-Pierre TURON à partir de 12h20  
M. Franck RAYNAL à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 12h10  
Mme Brigitte TERRAZA à M. BOURROUILH-PAREGE jusqu'à 10h15  
Mme Anne WALRYCK à M. Dominique ALCALA jusqu'à 10h20  
Mme Josiane ZAMBON à Mme Andréa KISS à partir de 12h20  
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à M. Serge TOURNERIE à partir de 11h55  
Mme Brigitte COLLET à Mme Emmanuelle CUNY à partir de 12h00  
Mme Michèle DELAUNAY à Mme Emmanuelle AJON à partir de 11h10  
M. Marik FETOUH à M. Fabien ROBERT à partir de 12h10  
M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT jusqu'à 10h40  
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à M. Yohan DAVID jusqu'à 11h45  
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 11h30  
Mme Conchita LACUEY à Mme Michèle FAORO à partir de 11h55  
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF jusqu'à 10h35  
M. Michel POIGNONEC à M. Patrick PUJOL jusqu'à 10h00  
Mme Marie RECALDE à M. Jacques GUICHOUX à partir de 11h10  
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON jusqu'à 10h50  
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS à partir de 11h45  
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Maribel BERNARD à partir de 12h20  
M. Thierry TRIJOULET à M. Michel VERNEJOUL à partir de 12h00

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Jacques COLOMBIER à partir de 12h25

**LA SEANCE EST OUVERTE**

*Les convocations à ce Conseil et la communication des dossiers le composant ont satisfait aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT), ainsi que les opérations d'affichage correspondantes.*

LA SÉANCE EST OUVERTE À 9 HEURES 37

## **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 FEVRIER 2017 – ADOPTION**

Le procès-verbal est adopté sans observation.

### **COMMUNICATIONS**

#### **AMELIORATION DES REGLES DE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS METROPOLITAINES**

##### **Communication effectuée**

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Mes Chers Collègues, je vous demande de vous installer. Nous allons commencer notre séance.

Vous avez sur table un petit pin's qui n'est pas, contrairement à ce que certains ont pensé, le pin's du PSG, mais celui de la candidature de Paris aux Jeux Olympiques de 2024. Nous avons tous intérêt à soutenir cette candidature, je pense, pour la Ville de Paris, d'abord, pour la France et même pour notre propre agglomération puisque ; quand j'ai reçu les représentants du Comité Olympique Français, ils m'ont indiqué que, dans la candidature de la France ou de Paris plus exactement, figurait l'utilisation de notre stade pour certaines compétitions de football.

Nous allons commencer nos travaux. Le Groupe communiste qui s'exprimera sur ce point a souhaité que je fasse le point précisément de l'opération dite « BAHIA », c'est-à-dire Bagatelle Hôpital d'Instruction des Armées. Vous connaissez la situation et la question du devenir du site de l'Hôpital Robert Picqué puisque le Ministère de la Défense a décidé de restructurer l'ensemble du système hospitalier Défense. Nous avons perdu, vous vous en souvenez, il y a quelques années, ce qu'on appelait Santé Navale à Bordeaux et les choses continuent à évoluer. J'ai reçu, le 17 mars dernier, le Président du Conseil d'Administration de la Fondation Bagatelle qui m'a fait le point de l'état actuel de ce projet BAHIA. Le 6 décembre dernier, le Ministère de la Défense a signé un accord définitif de partenariat avec la Fondation Bagatelle. Cet accord prévoit la fusion des deux établissements dans un nouveau complexe hospitalier qui sera aménagé sur le site de Bagatelle à Talence d'ici 2021. Je dois dire que nous avons appris la conclusion de cet accord sans avoir été véritablement tenus au courant des négociations. Le projet prévoit le développement de nouvelles activités pour Bagatelle et évidemment l'intégration d'un certain nombre de services de Robert Picqué, les services d'urgence, de chirurgie lourde et de permanence des soins avec le personnel médical correspondant, si bien que le site de Bagatelle passerait d'une superficie de plancher de 28 000 m<sup>2</sup> à environ 41 000 m<sup>2</sup>. Par ailleurs, pour que cette opération se boucle sur le plan budgétaire, la Fondation Bagatelle a cédé à COGEDIM un ensemble de terrains où devraient être construits 230 logements le long de la Route de Toulouse. Voilà de quoi il retourne pour l'instant. Ceci soulève plusieurs questions. D'abord la question de l'offre de soins sur notre agglomération, c'est l'ARS – l'Agence Régionale de Santé – qui est évidemment en première ligne pour apprécier cette évolution, mais nous devons rester vigilants. Je vous rappelle que Robert Picqué était un hôpital d'instruction des Armées, mais que le public qu'il accueillait était

majoritairement civil. La deuxième question que cela pose, c'est les conséquences de l'aménagement de ce nouvel ensemble hospitalier et du projet immobilier de COGEDIM sur le site de Bagatelle, mais le Maire de Talence s'exprimera sans doute plus savamment que moi. Cela soulève, bien sûr, des questions de déplacement et de stationnement. La Route de Toulouse est un axe particulièrement difficile et embouteillé. Il faut que là-dessus nous soyons tout à fait attentifs sur l'impact de ces projets.

Deuxièmement, j'ai indiqué au Président de la Fondation Bagatelle que, comme ce que prévoient les textes, une participation financière pourrait être exigée pour les aménagements de voirie et d'accès rendus nécessaires par le développement de cette opération. Et puis, enfin, notre vigilance aussi sur l'évolution du patrimoine bâti et végétal du site historique de Bagatelle dont une partie est protégée par le Plan local d'urbanisme en vigueur.

Dernier volet de cette question pour ne pas être trop long, l'avenir du site de Robert Picqué sur la Commune de Villenave-d'Ornon, 26 hectares. Le Ministère de la Défense n'a pas du tout précisé ses intentions et s'est borné à nous dire que la libération de ce site ne débiterait pas en principe avant 5 ans, ce qui nous laisse un certain temps. Le Maire de Villenave-d'Ornon a demandé la modification du PLU de façon à réserver cet emplacement à des grands équipements ou à des services sur ce site particulièrement important.

Voilà ce que je souhaitais vous dire. Peut-être qu'Alain CAZABONNE peut préciser les choses et puis je pense que Max GUICHARD, Madame RÉCALDE et d'autres interviendront.

Monsieur Alain CAZABONNE.

**Alain CAZABONNE** : Oui, Monsieur le Président. Juste quelques précisions. C'est vrai qu'aussi bien le Maire de Villenave-d'Ornon que moi-même, nous étions plutôt favorables au déménagement de Bagatelle vers Robert Picqué puisque là-bas, il y avait de l'espace, il y a 26 hectares alors qu'à Bagatelle, il y a 7 hectares déjà assez urbanisés. Je rappelle qu'il y a aussi l'école de formation des infirmières, ce qui signifie que toutes les semaines environ 600-700 infirmières viennent déjà travailler sur place plus l'Hôpital de la Fondation Bagatelle. À ça s'ajoute aussi le fait que la Fondation John BOST, Fondation Protestante aussi, va venir installer un nouveau bâtiment pour les personnes handicapées. De ce fait, c'est aussi encore une densification de ce site. Quand on en parle avec les habitants, ils comprennent bien que l'objectif, c'est de sauver un des deux hôpitaux, on aurait pu perdre les deux. Mais ce qu'ils veulent aussi à côté de ça, c'est comprendre ce qui va se passer, avoir des informations, avec tous les problèmes effectivement de circulation, de transport en commun, d'aménagement. Bref tout ça nécessite un peu de temps. Or l'opération telle qu'elle a été signée entre Bagatelle et le Ministère de la Défense doit arriver à échéance en 2021. Donc, c'est demain. Il y a tout le projet mobilier qui est prévu, qui est un peu... comment dire ça ? Vous savez que quand il y a une opération, les promoteurs se précipitent dessus, il y a des enchères sur les offres et il y a une enchère assez importante sur le prix du terrain qui a peut-être été surévalué. Alors, maintenant, la Fondation Bagatelle essaie aussi de voir ce qu'elle doit faire par rapport au centre social, au dispensaire, au centre de loisirs, à la crèche. Le document doit être signé en septembre, nous sommes presque en mai, et tout ça n'est pas encore totalement abouti. À côté de ça, la Métropole, elle, doit anticiper sur les travaux qui sont indispensables. Est-ce qu'il faudra un rond-point Route de Toulouse ? Un élargissement de la Rue Frédéric SÉVÈNE ? Bref, *quid* pour les transports en commun ? C'est un dossier extrêmement important. La Route de Toulouse, on le sait tous, est devenue une chose effroyable en termes de circulation. On va avoir un dossier à suivre, je crois, entre nous tous, Métropole et les Maires concernés, il va falloir être très attentifs à ce qui va être proposé.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Monsieur GUICHARD. Ah pardon, Monsieur PADIE.

**Jacques PADIE** : Oui Monsieur le Président, mes Chers Collègues. Je vais certainement répéter des précisions que vous venez d'apporter, Monsieur le Président. En mai 2016, notre Conseil avait adopté unanimement une motion d'inquiétude et de soutien aux personnels et usagers de l'hôpital Robert Picqué. Depuis un an, les projets de fusion entre cet hôpital et la Fondation Bagatelle ont bien avancé. Ils ont hélas avancé dans le dos des personnels des deux structures et sans concertation non plus avec le Comité de défense de l'hôpital public. Le projet BAHIA, signé en décembre dernier, a donc été présenté *a posteriori*. Il continue à poser question. Il prévoit la concentration des activités sur le seul site de Bagatelle permettant à la Fondation de trouver des perspectives financières plus favorables. Ce projet n'est pas sans poser des problèmes de voirie et de circulation, ça a été rappelé, sur une Route de Toulouse déjà saturée. Mais surtout ce projet confirme qu'alors que 750 personnels œuvraient à Robert Picqué, il n'y en aurait plus que 250 sur le nouveau site. Dans ces conditions, on voit mal comment l'Agence Régionale de Santé peut encore parler de maintien de l'offre de soins. C'est pourtant cet aspect que la motion votée ici mettait en avant exigeant de l'État *via* l'ARS, qu'il s'engage concrètement pour que cette offre de soin publique ne disparaisse pas du Sud de l'Agglomération. Celle-ci pourrait se maintenir sur le site actuel ou se développer au travers d'un Pôle public de santé, Bagatelle - Robert Picqué avec les mêmes missions qu'aujourd'hui et la préservation des emplois et des statuts des personnels. Ces exigences ne semblent pas assurées par le projet acté en décembre dernier. Pourquoi alors celui-ci a-t-il été validé par certains élus ? Pourquoi ne pas avoir envisagé une autre solution que la seule concentration sur Bagatelle ?

Nous regrettons, pour notre part, l'écart entre les exigences actées dans la motion de mai 2016 et les solutions actées en décembre de la même année, et nous continuons de soutenir les actions du Comité Robert Picqué qui pose, à juste titre, la question de l'offre publique de santé dans un secteur en fort développement démographique. Ce secteur de la santé déjà en souffrance, comme l'a entre autres montré la récente grève des services de néo natalité au CHU de Pellegrin. Nos actions doivent aller dans le sens du renforcement de l'offre de santé publique. Je vous remercie.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Madame RÉCALDE.

**Marie RÉCALDE** : Monsieur le Président. Je me félicite que l'on se félicite et que l'on parle de ce dossier. Je crois qu'on ne découvre pas ce dossier. Ça fait 5 ans qu'on travaille avec le Ministère de la Défense et la Fondation Bagatelle et, avant cela, avec d'autres institutions médicales de l'agglomération pour trouver une solution. Ce dossier, vous l'avez rappelé, s'inscrit dans le cadre du plan de service de santé SSA 2020, de réorganisation du service de santé et plus globalement de la médecine militaire. Il faut se féliciter que la médecine militaire soit maintenue sur l'agglomération bordelaise, ce qui n'était pas nécessairement le cas. Au niveau national aujourd'hui, ce sera un des trois grands secteurs de médecine militaire qui sont maintenus à Bordeaux. On ne peut, à mon sens, que se féliciter de cette opération. Vous vous souvenez, Monsieur le Président, nous étions bien seuls, il y a 5 ans, ensemble, quelques-uns, vous-même, à travailler sur cette opération. Nous y sommes arrivés dans le respect de la santé et de la médecine publique qui doit être une de nos préoccupations majeures. Le maintien d'une offre de santé de secteur 1 sur ce secteur est désormais assuré, ce secteur de l'agglomération qui va connaître un fort développement et je crois qu'on peut être satisfait. Ce secteur aussi qui va nous permettre, dans le cadre de ces opérations, après de très nombreuses réunions de concertation tant au niveau du Service de santé des Armées et de l'Hôpital Robert Picqué que de la Fondation Bagatelle en lien avec le Ministère de la Défense et avec l'ARS, de maintenir un secteur de santé et une hospitalisation à domicile notamment puisque Bagatelle est très en pointe sur ce secteur-là très important.

Je crois que la préoccupation bien légitime de nombreux habitants de l'agglomération pour qui Robert Picqué représente plus qu'un hôpital militaire, c'est une institution dans la vie des Bordelais et des gens de l'agglomération bordelaise. Cette institution va évoluer, je le crois pour le maximum, en tout cas pour une optimisation du secteur de santé dans cette agglomération, il faut s'en féliciter.

Reste des points qui ont été soulevés, des points épineux notamment celui des déplacements dans ce secteur qui n'est pas non plus un sujet nouveau puisqu'effectivement la Barrière de Toulouse, ceux qui la pratiquent régulièrement... et toute la Route de Toulouse est d'ores et déjà sursaturée. Il faudra effectivement, mais je sais que Monsieur le Maire de Talence y veille, prévoir l'accessibilité de ce secteur ainsi que des questions de stationnement. En tout cas, je crois qu'il faut que nous soyons fiers d'avoir travaillé dans ce sens à la fois pour garantir un secteur santé, secteur 1, de haute qualité sur notre agglomération et dans ce secteur-là, et le maintien de la médecine militaire à Bordeaux.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Monsieur GUICHARD.

**M. Max GUICHARD** : Oui, je suis très étonné qu'on se félicite de cette situation, mais je vais être très bref. Nous avons la situation, c'est les deux tiers du personnel qui sautent. Voilà la photo. Moi je ne peux pas, nous ne pouvons pas nous en réjouir. C'est une baisse d'offre de soin publique sur notre agglomération et c'est contraire à la délibération que nous avons prise ensemble. Se féliciter, je pense qu'on n'a pas la même vision du mot « se féliciter ».

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Madame DELAUNAY.

**Mme. Michèle DELAUNAY** : Je voudrais répondre à Max GUICHARD sur un point. Il s'agit bien de quelque chose que l'on doit considérer comme faisant partie du secteur public. En effet, la Fondation Bagatelle fait partie de la FEHAP, c'est-à-dire la Fédération Hospitalière Privée sans but lucratif qui garantit des prix conventionnés, une absence de dépassement d'honoraires et je crois que ceci doit être assimilé au secteur public, car les buts, les enjeux sont les mêmes que ceux du secteur public. Personnellement, j'ai reçu le personnel qui me l'a demandé, à plusieurs reprises, et j'ai vu que cette idée, que cette hospitalisation privée à but non lucratif avait fait son chemin et que l'on comprenait que c'était dans l'intérêt du secteur bien sûr, mais aussi de l'ensemble de l'offre hospitalière de notre agglomération.

**M. Max GUICHARD** : On ne rencontre pas les mêmes.

**Mme. Michèle DELAUNAY** : On ne rencontre pas les mêmes ou ils ne disent pas la même chose, Max GUICHARD. En tout cas, je les ai rencontrés et j'ai trouvé beaucoup de participation. Je ne dis qu'ils ont tous dit qu'ils étaient heureux et béats, mais ils ont compris que les objectifs étaient les bons. Personnellement, je souhaite en effet saluer les efforts du Ministère et du Ministre de la Défense et, bien sûr, de Marie RÉCALDE, et d'autre part les efforts qui ont été faits par la Fondation John BOST qui a appuyé les évolutions territoriales de ce projet et qui a fait un très gros effort financier. Je crois qu'on peut se réjouir de ce qui est finalement échu, arrivé à terme. Je dois souligner en plus l'importance de cet ensemble pour le secteur des personnes âgées. Vous savez que Marie a parlé de l'hospitalisation à domicile qui est saluée comme remarquable, mais aussi cet ensemble fait partie de PAERPA – le Projet d'accompagnement et de parcours des personnes âgées – et je salue également cet ensemble sur le plan de l'accueil du soin et de l'accompagnement des personnes âgées dans ce secteur Bagatelle qui fait que notre

agglomération est couverte de manière à la fois satisfaisante et innovante. Je vous remercie.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Monsieur FELTESSE.

**M. Vincent FELTESSE** : Monsieur le Président, Chers Collègues. Je me permets de revenir sur plusieurs interventions que j'ai faites en Conseil municipal à Bordeaux. C'est vrai que, jusqu'à maintenant, nous n'avions pas l'habitude dans nos enceintes municipales ou intercommunales de parler des questions de santé. En même temps, on sait que c'est un enjeu énorme pour la population, à un moment où il y a un certain nombre d'évolutions sur Bordeaux et sur la Métropole. Nous parlons ici de Bagatelle et de Robert Picqué. À quelques centaines de mètres d'ici, il y a la Clinique du Tondu et tout, je pense que ce serait bien que nous ayons une cartographie d'abord à l'échelle de la ville, mais à l'échelle de la Métropole, sur l'offre de santé collective, sur la question des urgences sur « Qui peut aller où, à quelle distance ? » et, bien sûr, sur le nombre de secteurs parce qu'on sait que tout ça est en train de bouger assez fortement et que l'impact pour le quotidien de nos habitantes et habitants n'est pas neutre.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Clément ROSSIGNOL.

**M. Clément ROSSIGNOL-PUECH** : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, pour vous dire que pour la Ville de Bègles, évidemment, nous sommes très, très attentifs sur ce dossier puisque la Ville de Bègles se trouve de l'autre côté de la Route de Toulouse par rapport à la Ville de Talence. C'est un constat, c'est le Ministère de la Défense qui décide de recentrer ses activités de santé et de rationaliser ses activités de santé. L'objectif numéro un de nous, élus, c'est de sauvegarder un hôpital en secteur 1 sur le Sud de l'Agglomération. Et si, au final, le projet qui tient la route, c'est recentrer sur Bagatelle, eh bien il faut qu'on suive au maximum et qu'on soit en capacité de préserver l'emploi public ou parapublic, comme l'a très bien expliqué Michèle DELAUNAY, et suivre de très près l'évolution de l'emploi pour conserver une offre de soin de qualité pour le Sud de l'Agglomération.

Ce dossier également pose la question aigüe de la circulation sur la Route de Toulouse et sur le stationnement autour de la Route de Toulouse pour les communes concernées, Bordeaux, Talence, Villenave-d'Ornon et la Ville de Bègles. Bien que la Route de Toulouse ne soit pas inscrite au Schéma directeur des déplacements métropolitains, il serait bon que cette Route de Toulouse redevienne une priorité en termes de déplacement et d'aménagement sur notre agglomération, l'entrée Sud de l'agglomération. On doit trouver une solution pour faire des aménagements qualitatifs de transport en commun sur tout le linéaire. C'est un sujet qui dure depuis 15 ans ou 20 ans, il serait bon maintenant de trouver des solutions et non pas de travailler petit morceau par petit morceau.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Madame COLLET.

**Brigitte COLLET** : Merci Monsieur le Président. Je voudrais donner deux informations à mes Collègues élus ici présents, éléments qu'ils ne connaissent pas forcément, c'est que la maternité de Bagatelle est la seule maternité amie des bébés sur la Métropole. La deuxième information, c'est qu'il y a une hospitalisation à domicile pour les enfants, et c'est la seule aussi sur la Métropole. C'est très important de soutenir ce groupe hospitalier. En tant que pédiatre, je voulais vous signaler ces deux spécificités. Et surtout, soutenons-les dans l'intérêt des enfants, bien entendu, malades et des jeunes mamans accouchées et de leur bébé.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : J'avoue mon ignorance, il y a des maternités qui ne sont pas « amies des bébés » ? C'est inquiétant.

**Mme. Brigitte COLLET** : C'est un label et c'est très difficile de l'obtenir. Il n'y en a pas beaucoup en France et Bagatelle en est une.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Bien. Monsieur BRUGÈRE.

**M. Nicolas BRUGÈRE** : Premier point pour répondre à Monsieur FELTESSE. La cartographie existe et elle est à l'ARS, mais je me suis engagé à faire un travail pour Bordeaux et pour la Métropole. Donc, on va le faire.

La deuxième chose, la Fondation Bagatelle était dans une situation particulièrement périlleuse d'un point de vue financier. Ce rapprochement permet de sauver Bagatelle et il permet aussi de sauver de la médecine pointue et, en particulier, la médecine militaire de qualité qui sera à Bagatelle, en lien avec... ce qui sera la suite de l'hôpital militaire. Je fais personnellement partie de la Commission permanente de l'ARS qui réfléchit tous les mois sur les sujets de santé en Nouvelle Aquitaine. Il faut quand même dire qu'on a eu très peu d'informations. La Grande Muette est muette et ça a été très difficile d'extorquer des informations à ceux qui étaient chargés du dossier. On a vu deux fois les représentants militaires en 4 ans et de l'ARS, on a eu du mal à avoir des informations aussi.

Le dernier point, c'est qu'on peut se poser la question de savoir pourquoi, alors qu'il va y avoir 27 hectares qui vont être aménagés et qui vont apporter de l'argent à l'État et aux militaires, pourquoi une partie de cet argent ne sert pas à l'aménagement de Bagatelle et en particulier les alentours de Bagatelle ?

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Bien. Mes Chers Collègues, il est peut-être temps... Ah pardon, Patrick PUJOL.

**M. Patrick PUJOL** : Merci beaucoup. Si personne ne conteste, aujourd'hui, la nécessité de maintenir un service de santé avec un regroupement Bagatelle, HIA Robert Picqué, aujourd'hui ce qu'on peut déplorer c'est qu'il y a, c'est vrai, des personnels qui sont en difficulté malgré ce que j'ai pu entendre. Moi, j'ai rencontré les personnels aussi plusieurs fois. Je n'ai pas les mêmes retours que ceux qui ont été rapportés par Madame la Députée. Je voudrais dire à Madame RÉCALDE que les gens qui ont suivi ce dossier depuis le début, ce sont les deux Maires au moins de Talence et Villenave-d'Ornon, accompagnés du Maire de Bordeaux qui ont, à chaque fois, dès que ce dossier a été mis sur la table, on a suivi ce dossier pas à pas. Il y avait deux solutions pour pouvoir regrouper les deux hôpitaux : c'était soit la solution Bagatelle, soit la solution Robert Picqué.

Aujourd'hui, c'est faute d'investissement et de moyens financiers que le Ministère de la Défense via son Service de santé des Armées qui a refusé de mettre un seul centime dans l'opération et, aujourd'hui, le Ministère des Armées et les personnels militaires vont être locataires de Bagatelle, mais il n'y aura pas d'investissement et ils vont être locataires jusqu'à quand et pendant combien de temps ? Personne ne le sait. Non, non, personne ne le sait parce qu'on sait avec quelle facilité l'État change de pied. Aujourd'hui, on est dans cette situation où on va utiliser un site qui est celui de Bagatelle, qui est contraint, qui est dans un secteur où la circulation est très dense, où on va augmenter la circulation par des accès de deux voiries qui sont sous-dimensionnées à proximité immédiatement de la Barrière de Toulouse où il n'y a plus de possibilité de pouvoir absorber de la circulation. L'autre site était complètement ouvert avec l'avantage que l'on pouvait créer une voirie perpendiculaire, avec l'avantage qu'il y avait largement la place de pouvoir stationner, de pouvoir faire passer les transports en commun et de pouvoir alimenter l'hôpital d'une

manière différente avec des espaces tout à fait larges. On va aujourd'hui détruire, dans le cadre d'une opération immobilière, le centre social. Ce centre social, aujourd'hui, tout le monde se creuse la tête pour savoir comment on va pouvoir le reconstituer et où ?

Vous parliez du service hospitalisation à domicile. Aujourd'hui, il est hébergé sur une partie de Bagatelle qui est la Caserne Lépine et le bail est de 5 ans. Que se passera-t-il dans 5 ans ? Où ira le service d'hospitalisation à domicile ? Pourquoi ne pas justement mettre en place quelque chose sur la durée beaucoup plus longue, avec soit la vente du terrain, soit la mise à disposition de ce terrain et de ces bâtiments sur une durée beaucoup plus longue ? Aujourd'hui, on est dans le flou artistique le plus complet. Et puis alors, le pire, c'est « Qu'a dans la tête le Ministère de la Défense sur l'utilisation de ces terrains ultérieurement ? » Et là, encore une fois, on parlait de Grande Murette, c'est la Grande Murette, mais ça l'a été pendant les 5 ans qui ont passé parce qu'on n'a jamais pu obtenir une seule information. J'ai vu le Directeur du Service de santé des Armées se déplacer devant les personnels en affirmant que le site serait sauvegardé. Quelques années plus tard, c'était l'inverse. On nous a fait travailler sur la construction d'une cuisine centrale qui serait destinée à alimenter non seulement les restaurants scolaires de la ville, mais également le service de Bagatelle et les services de l'hôpital HIA et ça a duré 3 ans. Comme quoi, aujourd'hui, ce qui se passe au niveau du Service des santés des Armées au Ministère de la Défense, c'est un flou artistique le plus complet. Nous dire, aujourd'hui, que vous êtes rassurés et que ça vous fait plaisir, moi, je dis que je ne suis pas rassuré du tout. Je vais suivre ce dossier encore plus près et malheureusement, ce n'est pas avec les affirmations gratuites que je peux entendre de-ci, de-là qu'on va me rassurer. Voilà.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Bien. Il est peut-être temps d'aborder l'ordre du jour de notre séance.

Sur ce dossier, avec les réserves qui viennent d'être exprimées, mais aussi pour toutes les raisons que beaucoup d'entre vous ont développées, j'ai confirmé au Président de la Fondation Bagatelle que la Métropole apporterait son soutien au projet tel qu'il a été signé entre l'État et sa Fondation. Il permet en particulier, comme l'a souligné Madame RÉCALDE, de maintenir sur l'agglomération à un pôle de santé militaire et c'est en soi une chose positive. Alors, cela étant dit, c'est une opération complexe et qui mérite d'être suivie avec beaucoup d'attention. Les Parlementaires ont peut-être un accès direct au Ministre de la Défense dans le cadre de leurs responsabilités, c'est moins vrai pour les élus locaux et je pense que le moins qu'on puisse se dire, c'est qu'il n'y a pas eu une transparence absolue dans l'élaboration de cet accord. J'espère qu'à l'avenir, nous serons davantage associés à l'évolution de ce projet.

Les points de vigilance, je ne vais pas les rappeler. Je voudrais simplement rappeler à Monsieur Clément ROSSIGNOL que sur la Route de Toulouse, nous avons tenu plusieurs réunions. Nous avons mis au point un certain nombre d'orientations de court terme et de moyen terme, c'est très compliqué. J'ai demandé au Directeur général d'organiser une nouvelle réunion sur ce sujet pour voir la progression de ce dossier qui est particulièrement sensible.

Autre aspect, l'implication de notre établissement public et de nos communes dans les politiques de santé sur le territoire. Je voudrais rappeler que nous avons mis en chantier un contrat local de santé entre la Ville de Bordeaux et l'ARS. Il y en a un aussi en chantier entre la Métropole et l'ARS qui nous permettra, là aussi, d'exprimer notre détermination à participer à la mise en œuvre de cette politique de santé.

Sans être beaucoup plus long, je pense qu'il est nécessaire et je saisis en ce sens à la fois la Fondation et le Ministère de la Défense, de créer une instance très souple, un Comité de suivi, qui permette d'associer la Défense, la Fondation Bagatelle, les communes

concernées et la Métropole pour suivre pas à pas l'évolution de ce dossier dans les mois qui viennent parce qu'il soulève beaucoup de questions. Je n'évoque pas l'avenir du site de Villenave-d'Ornon, mais je partage le sentiment de Monsieur PUJOL, nous sommes dans ce domaine-là dans le plus grand brouillard comme l'est sans doute aussi le Ministre de la Défense. Enfin, peut-être que les choses se dissiperont au cours des mois qui viennent.

Merci des interventions des uns et des autres et nous allons continuer dans le sens que je viens d'indiquer.

### **DESIGNATION D'UN SECRETAIRE ET D'UN SECRETAIRE ADJOINT**

Je voudrais demander à Max COLÈS d'assurer le secrétariat de notre séance avec le soutien, si besoin est, de Béatrice DE FRANÇOIS.

Monsieur le Vice-Président.

**M. Max COLÈS** : Merci Président. Pour les affaires regroupées, les affaires 6, 43 et 45 portent sur des désignations. Le nom des personnes proposées figure dans l'ordre du jour qui est déposé sur votre table. La version modifiée de l'affaire 66 est aussi déposée sur votre table.

### **AFFAIRES REGROUPEES :**

#### **M. CAZABONNE**

(n°2) Marchés Publics - Constitution d'un groupement de commandes pour la réalisation de prestations d'impression - rectification d'une erreur matérielle sur le périmètre du groupement - Décision - Autorisation

**Unanimité**

#### **M. DUPRAT**

(n°5) Réseau TBM - Desserte de la Foire internationale de Bordeaux du 20 au 28 mai 2017 - Conventions de partenariat - Décision - Autorisation

**Unanimité**

#### **M. DUPRAT**

(n°6) Parc de stationnement des Grands Hommes - Association syndicale libre dénommée "Association syndicale du marché des Grands Hommes" - Représentation de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

**Unanimité-Désignations effectuées**

#### **Mme CALMELS**

(n°7) Valorisation du périmètre fluvial métropolitain - Conventions de mise à disposition des équipements fluviaux aux acteurs nautiques locaux - Décision - Autorisation de signature

**Unanimité**

#### **Mme CALMELS**

**(n°8) Bordeaux Métropole - Transfert compétence tourisme Transfert de propriété à titre gratuit des équipements relatifs au tourisme fluvial des communes d'Ambès, de Lormont, de Saint-Louis-de-Montferrand et de Saint-Vincent -de-Paul au profit de Bordeaux Métropole. Transfert des équipements - Transfert des contrats - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**Mme CALMELS**

**(n9) Étude de préfiguration Copernic pour la création d'un tiers lieu - Subvention d'investissement - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**Mme CALMELS**

**(n°10) Solitaire du Figaro/Urgo et Bordeaux fête le fleuve 2017 - Partenariats et participations financières de Bordeaux Métropole - Conventions**

**Unanimité**

**Mme CALMELS**

**(n°12) Tournoi ATP Primrose-Année 2017 - Subvention de fonctionnement - Convention - Décision - Autorisation**

**Majorité**

**Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE**

**Mme CALMELS**

**(n°13) Société à responsabilité limitée (SARL) Objectif Aquitaine - Année 2017 - organisation de la manifestation Forum smart city - Convention - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Abstention : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE;**

**Mme CALMELS**

**(n°14) Carbon-Blanc - École des entrepreneurs et des chefs d'entreprises (EDECE) et pépinière d'entreprises du Brignon -Subventions aux associations EDECE et pépinière du Brignon - Décisions - Autorisations**

**Unanimité**

**Mme CALMELS**

**(n°15) SAINT-MEDARD-EN-JALLES - Festival de l'air et de l'espace 2017 du 16 au 21 mai 2017 - Subvention de Bordeaux Métropole - Convention - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Abstention : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE**

**Mme BOST :**

**(n°16) Aquitaine active - Financement du plan d'actions 2016 - Avenant n° 1 à la convention du 29 avril 2016 - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**Mme BOST :**

**(n°18) Caisse sociale de développement local (CSDL) - Programme d'actions 2017 - Subvention de fonctionnement - Convention - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**Mme BOST :**

**(n°19) Association territoires et innovation sociale (ATIS) - La fabrique à initiatives - subvention de fonctionnement - convention - décision - autorisation**

**Unanimité**

**Mme BOST :**

**(n°20) Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) - Subvention 2017 sur le fonctionnement et l'action spécifique Créajeunes - Convention - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**Mme BOST :**

**(n°21) Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS) Nouvelle-Aquitaine - Programme d'actions 2017 - Subvention de fonctionnement - Convention - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**Mme BOST :**

**(n°22) COOP'ALPHA Coopérative d'activités et d'emploi - Programme d'actions 2017 - Subvention de fonctionnement de Bordeaux Métropole - Convention - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**Mme BOST :**

**(n°23) Coop & Bat - Coopérative d'activité et d'emploi dédiée aux métiers du bâtiment et de l'écoconstruction - Programme d'actions 2017 - Subvention de fonctionnement de Bordeaux Métropole - Convention - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**M. LABARDIN**

**(n°24) 3ème phase du tramway - Extension des lignes C, construction de la ligne C et allongement des quais courts des stations existantes de la ligne C en centre ville de Bordeaux - Travaux de déplacement et de protection des réseaux - Avenant à la convention avec ENEDIS - Décision - Autorisation de signature**

**Unanimité**

**M. LABARDIN**

**(n°25) Protocole transactionnel - Marché n°130188 U (SYS301 lot 2) - Décision - Autorisation de signature**

**Unanimité**

**M. BOBET**

**(n°26) Cotisations/adhésions aux organismes - Année 2017 - Délibération cadre - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**M. BOBET**

**(n°27) Exercice 2017 - Budget annexe pour la gestion des équipements fluviaux de Bordeaux Métropole - Budget primitif - Décision - Adoption**

**Unanimité**

**M. BOBET**

**(n°28) MERIGNAC - SA d'HLM Immobilière Atlantique Aménagement - Acquisition en VEFA de 30 logements individuels locatifs sis, 27 chemin du Pagneau - Emprunts d'un montant total de 3.823.448 € des types PLAI et PLUS auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation**

**Majorité**

**Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE**

**M. BOBET**

**(n°29) LE HAILLAN - SA d'HLM Mésolia - Réhabilitation de la résidence "Antarès" comprenant 23 logements collectifs locatifs, sise, rue Gérard Philippe - Emprunt d'un montant de 610.153 € de type PAM auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation.**

**Unanimité**

**M. BOBET**

**(n°30) MERIGNAC - SA d'HLM Mésolia - Réhabilitation de la résidence "Salamandre" comprenant 120 logements collectifs locatifs, sise, square de la Devèze - Emprunt d'un montant de 1.191.740 € de type PAM auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation.**

**Unanimité**

**M. BOBET**

**(n°31) AMBARES-ET-LAGRAVE - SA d'HLM LOGEVIE - Réhabilitation des 75 logements individuels de l'EHPA "Le Moulin" situé 42, avenue Jules Ferry - Emprunts d'un montant total de 2.973.525 euros, des types PAM et PAM amiante, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**M. BOBET**

**(n°32) TALENCE - SA d'HLM Mésolia - Charge foncière et construction d'un logement individuel locatif, sis, 63 rue René Goblet - Emprunt d'un montant de 129.723 € de type PLAI auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**M. BOBET**

**(n°33) MERIGNAC - SA d'HLM MESOLIA HABITAT - Réhabilitation des 77 logements collectifs locatifs de la résidence "Robinson" située rue du Languedoc - Emprunt de 1.784.402 euros, de type PAM, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**M. BOBET**

**(n°34) BORDEAUX - SA d'HLM MESOLIA HABITAT - Charge foncière et construction de 69 logements collectifs locatifs, "Ginko", îlot A2.2, avenue Marcel Dassault, résidence "Nérée" -**

**Emprunts d'un montant total de 8.747.947 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**M. BOBET**

**(n°35) BORDEAUX - AQUITANIS, OPH de Bordeaux Métropole - Charge foncière et construction de 40 logements collectifs locatifs, rue du Docteur Yersin - Emprunts d'un montant total de 4.437.947 euros, des types PLS et CPLS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Ne prend pas part au vote: Madame DE FRANÇOIS**

**M. BOBET**

**(n°36) BORDEAUX - AQUITANIS, OPH de Bordeaux Métropole - Charge foncière et acquisition en VEFA de 22 logements collectifs locatifs, "Ginko", îlot C2.2, avenue des 40 Journaux - Emprunts d'un montant total de 3.253.657 euros, des types PLS et CPLS, auprès de la CDC**

**Majorité**

**Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE**

**Ne prend pas part au vote: Madame DE FRANÇOIS**

**M. BOBET**

**(n°37) BORDEAUX - SACP d'HLM AXANIS - Construction de 12 logements collectifs en location-accession, rue du Commerce - Emprunt de 1.900.000 euros, de type PSLA, auprès de la Caisse d'épargne Aquitaine Poitou-Charentes - Garantie - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**M. BOBET**

**(n°38) MERIGNAC - SA d'HLM Immobilière Atlantique Aménagement - Acquisition en VEFA de 12 logements collectifs locatifs, sis, 40 avenue du Général Castelnau - Emprunts d'un montant total de 1.614.776 € des types PLAI et PLUS auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation**

**Majorité**

**Contre : Madame MELLIER, Madame  
BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur  
FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur  
PADIE**

**M. BOBET**

**(n°39) BORDEAUX - SA d'HLM VILOGIA - Acquisition en VEFA de l'usufruit locatif social de 30 logements collectifs, rue Blanqui, résidence "Villapollonia" - Emprunts de 1.062.615 euros, de type PLS, auprès de ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels, et de 840.944 euros, auprès de La Banque Postale - Garantie - Décision - Autorisation**

**Majorité**

**Contre : Madame MELLIER, Madame  
BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur  
FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur  
PADIE**

**M. DAVID**

**(n°41) Convention de partenariat entre la ville de Bordeaux, Bordeaux Métropole et le Centre communal d'action sociale de Bordeaux - Autorisation**

**Unanimité**

**M. RAYNAL**

**(n°43) Représentation de Bordeaux Métropole au sein du conseil de l'Institut d'administration des entreprises - École universitaire de management de l'Université de Bordeaux - Désignation**

**Unanimité – Désignations effectuées**

**M. RAYNAL**

**(n°44) Soutien à l'Université de Bordeaux - locaux de la bibliothèque inter-universitaire de Bordeaux - Décision - Convention - Autorisation**

**Unanimité**

**M. RAYNAL**

**(n°45) Représentation de Bordeaux Métropole au sein du Comité consultatif régional de la recherche et du développement technologique - Désignation - Autorisation**

**Unanimité – Désignations effectuées**

**M. ROSSIGNOL-PUECH**

**(n°52) Lormont - Fil vert - Parc des Coteaux - Subvention d'investissement - Contrat de codéveloppement 2015-2017 - Convention - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**M. ROSSIGNOL-PUECH**

**(n°53) Pessac - Printemps du Bourgailh 13e édition - Du samedi 15 avril au dimanche 16 avril 2017 - Contrat de codéveloppement 2015-2017 - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**M. ROSSIGNOL-PUECH**

**(n°54) Association Ecosite du Bourgailh - Subvention triennale au fonctionnement de l'association : 2017 - 2018 - 2019 - Convention - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**M. PUJOL**

**(n°55) Projet de voirie sur Artigues-près-Bordeaux - Aménagement du carrefour avenue de la Prairie / avenue du Moulinat / avenue de l'Orée du bois - Avril 2017 - Confirmation de décision de faire - Approbation - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**M. PUJOL**

**(n°56) Bordeaux - Projets de voirie sur différents chantiers - Rénovation générale - Confirmation de décision de faire - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**Mme MELLIER**

**(n°57) Pont Jean-Jacques BOSC - Déviation de réseaux - Convention avec RTE (Réseau de transports d'électricité) - Décision - Autorisation de signature**

**Unanimité**

**Mme MELLIER**

**(n°58) Bordeaux Bègles Floirac - Pont Jean-Jacques Bosc - Avenant à la convention de travaux relatifs à la déviation de la canalisation TIGF (Transport et infrastructures gaz France) - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**M. DUCHENE**

**(n°59) Programme 50 000 logements - MÉRIGNAC - Secteur chemin Long / Mérignac soleil - Modification du périmètre des études et des modalités de la concertation - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**M. DUCHENE**

**(n°60) Bordeaux - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Bastide Niel - Groupe scolaire Hortense - Convention de maîtrise d'ouvrage entre Bordeaux Métropole et la ville de Bordeaux - Modalités de réalisation et de financement - Approbation - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Ne prend pas part au vote: Madame CHAZAL**

**M. TOUZEAU**

(n°64) Conseil d'administration de la Société anonyme d'économie mixte locale (SEML)  
In Cité- Désignation des représentants élus - Modification - Décision - Autorisation

Unanimité – Désignations effectuées

**M. TOUZEAU**

(n°65) Convention Caisse d'avance pour la rénovation thermique et la transition énergétique (CARTTE) Procivis pour l'avance des subventions dans le cadre du Programme d'intérêt général (PIG) et des Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) -  
Décision - Autorisation de signature

Unanimité

**M. TOUZEAU**

(n°66) Concession d'aménagement du centre historique de Bordeaux - Sollicitation d'une  
Déclaration d'utilité publique (DUP) Loi Vivien au bénéfice d'In Cité 49 cours de l'Argonne à  
Bordeaux parcelles DU 214 et DU 215 - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. TOUZEAU**

(n°68) Le Haillan - Aire d'accueil des gens du voyage "Jallepont" sise allée de Jallepont -  
Transfert de propriété à titre gratuit de l'aire d'accueil au profit de Bordeaux Métropole -  
Décision - Autorisation

Unanimité

**M. TOUZEAU**

(n°69) Attribution d'une subvention ingénierie en faveur de la réalisation de logements en  
habitat participatif - liste des opérations retenues - Décision - Autorisation

Unanimité

**Mme WALRYCK**

(n°70) Charte d'engagement des partenaires professionnels pour la rénovation énergétique de  
l'habitat - Décision - Autorisation de signature

Unanimité

**M. ALCALA**

(n°71) La Ronde des quartiers - Année 2017 - Subvention pour une action spécifique - Décision -  
Autorisation

Unanimité

**M. HERITIE**

(n°72) Marathon 2017 - Renfort des dispositifs de sécurité - avenant à la convention - décision -  
Autorisation

**Unanimité****M. TURBY**

**(n°73) Institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA) - Conférence internationale Scratch - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Monsieur le Secrétaire de séance. Voilà la liste des affaires regroupées. Est-ce qu'il a des indications de vote comme à l'habitude sur ces affaires regroupées ?

Madame DE FRANÇOIS.

**Mme Béatrice DE FRANÇOIS** : Je ne prends pas part à la 35 et 36, en tant que Présidente d'AQUITANIS.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : C'est noté. Monsieur GUICHARD, pas de VEFA ?

**M. Max GUICHARD** : Vous y arrivez, Président.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Ce n'est pas mon point de vue

**M. Max GUICHARD** : La 12, tournoi PRIMROSE, contre, hors compétences. 13, SARL OBJECTIF AQUITAINE, abstention. 15, Festival de l'Air et de l'Espace, abstention et en effet, 28, 36, 38, 39 VEFA, contre.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Pas d'autres indications de vote ? Il en est pris note et ces affaires regroupées sont adoptées. Je vous en remercie.

Nous allons passer à l'appel des dossiers non regroupés.

**AFFAIRES NON REGROUPEES :****M. CAZABONNE**

**(n°1): «Règlement d'intervention en vue de la mise en œuvre d'un « Plan piscines » métropolitain – Approbation – Autorisation »**

**M. Alain CAZABONNE** présente le rapport.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci Monsieur le Vice-Président. Qui est-ce qui souhaite intervenir sur ce dossier ? **Monsieur GUICHARD**.

**M. Max GUICHARD** : Nous ne pouvons que nous féliciter de l'effort que fait la Métropole sur ce Plan piscines, mais on voit vite les limites, et les limites, elles sont dues à la non-participation de l'État. On l'avait déjà dit au cours de différentes interventions donc je repose la question : « Que faisons-nous en direction de l'État pour l'appeler à abonder l'effort que nous faisons dans ce Plan piscines ? ».

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Monsieur JOANDET.

**M. Franck JOANDET** : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, comme escompté, le diagnostic qui a été réalisé par la maîtrise d'ouvrage met en évidence des besoins importants en matière de surface d'eau dans l'agglomération. L'offre est insuffisante et les fermetures actuelles ou à venir en lien avec le vieillissement des équipements viennent compliquer l'équation.

Vous savez que notre Groupe a porté depuis longtemps le projet d'un Schéma directeur des équipements sportifs métropolitains notamment nautiques et que nous avons toujours exprimé le fait que nous étions favorables à la prise de compétence sur ce sujet. À notre grand regret, le choix de notre établissement a été autre. Dont acte. Néanmoins, nous approuvons évidemment le règlement d'intervention qui nous est présenté aujourd'hui qui, cependant, ne permettra que de couvrir tout juste les besoins en termes de savoir nager dans une hypothèse d'affectation des horaires de journée aux seuls scolaires. Par ailleurs, nous regrettons que ce règlement d'intervention n'intègre pas les plages urbaines de l'agglomération - Bègles plages, Bordeaux et bientôt Ambarès, il me semble - qui jouent un rôle essentiel l'été en accueillant de baigneurs de toute l'agglomération.

Autre remarque de notre Groupe sur cette délibération, parmi les 4 objectifs sur fonds de concours, il est clairement stipulé qu'il s'agit de proposer un accès équitable aux équipements aquatiques pour l'ensemble des habitants de l'agglomération. Nous avons soumis en Commission l'absence de contrepartie à la participation de Bordeaux Métropole dans ce règlement d'intervention. Ainsi, si le financement apporté obéit à un objectif de maillage territorial, aucun engagement n'est demandé aux communes bénéficiant de ce fonds de concours afin qu'elles réservent des créneaux pour les scolaires, par exemple, aux communes faisant partie de l'aire de rayonnement de leur piscine. Ce qui nous a été répondu en Commission, c'est que cela relevait du dialogue entre les communes. Il nous paraît regrettable que cet aspect essentiel du projet, si l'on veut véritablement qualifier ce plan de Plan piscines métropolitain, soit laissé aux discussions de gré à gré des communes concernées.

En fait, concernant l'accessibilité des équipements nautiques aux scolaires et autres publics, il aurait été intéressant de saisir l'opportunité de ce fonds de concours pour réfléchir à une harmonisation des tarifs à l'échelle métropolitaine, car contrairement à ce qui nous a été répondu en Commission, de réelles disparités existent entre les territoires. S'il est en effet logique que chaque commune reste libre de sa politique tarifaire afin d'assumer les charges de fonctionnement, il ne serait pas scandaleux que la Métropole incite à une certaine harmonisation des tarifs pour plus d'équité entre les citoyens et l'agglomération. Merci Monsieur le Président.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Monsieur BOBET.

**M. Patrick BOBET** : Merci, Monsieur le Président, mes Chers Collègues, comme beaucoup, je voudrais bien me réjouir de cette proposition, car cet abonnement va vraiment permettre aux communes de démarrer effectivement la construction de leur piscine. On est bien conscient que le premier règlement intérieur sport à hauteur de 25 % ne le permettait pas, n'était pas suffisant. Le fait de le doubler, de doubler ce fonds de concours, à hauteur de 50 % va être cette fois l'élément décisif et de nature à déclencher cette opération. Ce qui veut dire qu'à terme, la Métropole en 3-4 ans sera aux normes de l'attente des usagers d'une part et des scolaires, mais aussi des clubs puisque si vous avez bien vu la note - et ce sera équilibré parfaitement - nous passerons à 20 pour la Rive Droite, à 22 pour l'Ouest et à 18 pour le Sud. Globalement, la moyenne de Métropole sera à 18. Nous ne parlons, effectivement, que des bassins couverts. Les bassins de plein air ne sont pas pris en

compte. Je crois que c'est une bonne opération et nous allons vraiment démarrer avec ceci et la construction de ces piscines. Merci Monsieur le Président.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Madame DELAUNAY.

**M. Michèle DELAUNAY** : Monsieur le Président, nous allons, tout à l'heure, voir une délibération « Villes Amies des Aînés » et je me permets à cette occasion une proposition que je vous ai faite, il y a plusieurs années, en tant que Maire de Bordeaux et que je présente aux élus métropolitains. En tant que Maire de Bordeaux, vous n'y aviez pas donné suite. Nous voulons améliorer la vie de ce qu'on appelle les séniors et beaucoup d'entre nous font partie de ce groupe et pour ma part, j'en suis fière, car cela nous montre l'importance de ce groupe qui représente ne serait-ce qu'à Bordeaux 55 000 personnes, les plus de 60 ans. Nous voulons améliorer leur vie et prévenir le mauvais vieillissement, prévenir tout ce qui peut être évitable et l'exercice physique en fait partie.

En ce qui concerne les piscines, c'est le sport, vous le savez, le plus équilibré qui ne fatigue pas les articulations en particulier et dans le cadre des personnes âgées, c'est bien sûr majeur. Ce qui limite l'accès des âgés aux piscines, c'est la température de l'eau. Je propose qu'au moins une de nos piscines de la Métropole fasse l'essai d'augmenter la température de l'eau de 3°, une demi-journée par semaine. Ça peut être n'importe quelle matinée puisque les personnes sont souvent en retraite et je pense que cela aurait un très grand succès. Ce serait une proposition novatrice dont notre Métropole pourrait s'enorgueillir. Bien sûr, ce ne serait pas interdit aux autres personnes, mais cette annonce d'une température et peut-être d'activité physique dans le même temps serait certainement un mouvement très, très positif en faveur de l'engagement et à l'activité physique des séniors. Je vous remercie.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Monsieur RAYNAL.

**M. Franck RAYNAL** : Oui, Monsieur le Président, mes Chers Collègues, très brièvement, j'approuve évidemment pleinement ce règlement d'intervention au vu des besoins non encore satisfaits sur la Métropole. Je souhaite juste intervenir, comme j'ai eu l'occasion de le faire au moment du Bureau, sur l'évolution de l'offre sur Pessac qui n'a pas été complètement prise en compte dans ce document. J'ai bien noté que la liste n'était pas fermée dès lors qu'il y avait des projets de rénovation ou d'extension qui se feraient jour dans le cadre de règlement d'intervention. Ils pourraient être pris en considération et c'est effectivement le cas. C'était juste pour actualiser en quelque sorte le document qui vous est présenté sur l'aspect Piscine Caneton à Pessac puisque le renouvellement de la DSP stade nautique qui a eu lieu l'année écoulée sur Pessac, a abouti à répartir différemment l'activité entre scolaires, clubs, tout public sur les deux bassins que compte Pessac, le stade nautique d'un côté et la Piscine Caneton Haut Livrac de l'autre et justement dans ce cadre-là, la piscine Caneton très certainement fera l'objet, c'est un travail en cours, d'une rénovation qui pourra s'inscrire dans le cadre de ce règlement d'intervention.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Pour l'instant, c'est une piscine par commune. Pas d'autres interventions ? Monsieur COLOMBIER ? Madame PIAZZA.

**M. Jacques COLOMBIER** : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, la Métropole a un déficit important de structures nautiques et il est bien temps de remédier à ce manque de piscines publiques. Nous le savons, les piscines sont budgétivores pour les communes et il est bon donc que la Métropole puisse les aider.

Permettez-moi trois réflexions. La première, assez mineure, mais j'y tiens. Nous trouvons au début de ce dossier le terme du « savoir nager ». Certes, ce barbarisme est entre

guillemets, mais par pitié que les dossiers de notre collectivité soient écrits en français correct semble la moindre des choses. Je sais que la mode est que l'on invente, depuis quelque temps, des formules du type « le mal logement », « la mal bouffe », mais ceci n'apporte pas de solutions en tant que telles aux problèmes et sonne vraiment mal à nos oreilles.

Plus important. D'autre part, l'indice correct et quantifiable ramené au nombre d'habitants serait d'une moyenne de 0,018 m<sup>2</sup> par habitant. Il est actuellement de 0,013 m<sup>2</sup>. Cette approche très mathématique, pour ne pas dire technocratique, ne me semble pas la meilleure. Certes, il faut bien une jauge pour juger du bénéfice que peut apporter un service public à la population, mais un maillage intelligent sur tout le territoire me semble plus adéquat. Je ne remets pas en question celui-ci, mais il doit être surtout en termes de temps de transport, en termes de nombre de pratiquants, car tout le monde, selon les générations, ne pratique pas les sports nautiques et surtout en termes de densité d'établissements scolaires par secteur géographique dans notre territoire.

Je suis enfin étonné un peu de la durée du dépôt maximum, certes, de la date maximum du dépôt des dossiers au 31 décembre 2019. Cela me semble un peu lointain. J'imagine que certaines communes le feront bien avant, car le besoin de piscine est d'après moi urgent dans notre Métropole. Je voterai, bien entendu, cette délibération.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Madame PIAZZA.

**Mme. Arielle PIAZZA** : Oui, Monsieur le Président, merci. Je voudrais rappeler à Max GUICHARD, lui rappeler parce que je lui ai déjà annoncé ici dans cette séance, que l'État, via son véhicule financier qui est le CNDS, est évidemment conscient du problème sur tout le territoire national. Sur les appels à projets, c'est-à-dire aide au financement d'équipements sportifs, le critère prioritaire c'est « Piscines ». Et sur cette année 2017, le CNDS n'a refusé aucun projet de piscines avec un financement à la hauteur de 20 %. Aujourd'hui 20 % CNDS, 20 % Métropole, ce n'est pas mal quand même pour y aller. Alors, resteront ensuite les coûts de fonctionnement et là évidemment c'est des projets intercommunaux qu'il faut favoriser et ça fait partie aussi du critère prioritaire du CNDS pour assumer ces coûts de fonctionnement à l'avenir.

Deuxièmement, je voudrais répondre à Madame DELAUNAY et lui dire que, bien évidemment, on fait attention à nos séniors. C'est la piscine du Grand Parc qui est là pour les accueillir. On est étonné de voir l'affluence de ce public sénior dans notre piscine. Elle est d'autant plus chauffée que nous accueillons aussi les personnes à mobilité réduite donc on est assez vigilant. Merci.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Monsieur FELTESSE.

**M. Vincent FELTESSE** : Oui, Monsieur le Président, Chers Collègues, quelques mots à mon tour. Déjà pour remercier Arielle PIAZZA de sa réponse à l'interpellation de Michèle DELAUNAY. Ça peut paraître comme anecdotique, mais ça ne l'est pas tout à fait. Vous connaissez ma passion pour le Japon qui est un pays avec une population vieillissante et c'est vrai que c'est assez fascinant. D'ailleurs, j'avais envoyé des photos à Michèle DELAUNAY quand elle était Ministre, toutes les structures de sport qui sont proposées, sont adaptées à des personnes plus âgées et ça passe notamment par la question de la température dans les piscines.

Non, Monsieur le Président, c'est sur cette question des piscines que je souhaiterais intervenir. Nous savons toutes et tous qu'il y a un manque flagrant de piscines sur la Métropole bordelaise, que chaque Maire est plus ou moins concerné et que c'est une bonne chose que la Métropole bordelaise y aille. C'est un dossier que nous évoquons

depuis plusieurs années. Ça avait même été une piste pensée par Françoise CARTRON qui était une contrepartie aux sommes investies sur le Grand Stade.

En même temps, je reviens sur les propos que j'ai pu tenir à un Conseil métropolitain précédent et je pense qu'à notre tour, nous ne pouvons pas être dans une sorte de déni de réalité. Je dis « Pourquoi à notre tour ? ». Comme vous le savez, nous sommes dans une période de campagne présidentielle qui est un peu étonnante parce que plein de sujets très structurants ne sont pas du tout évoqués. Mais je fais ça de manière incidente. Pourquoi à notre tour dans un déni de réalité puisque Conseil après Conseil, il y a des interventions de nos collègues sur la question du désengagement de l'État. Vous connaissez ma position là-dessus. Ce désengagement existe et de toute façon est structurant et je pense qu'il continuera malheureusement à exister d'une manière ou d'une autre. C'est un point d'opposition avec une partie de l'Assemblée, mais je pense que c'est une donnée acquise. De l'autre côté, nous ne pouvons pas, Conseil après Conseil, aller sur de nouveaux dossiers, de nouvelles compétences. Nous avons eu, la dernière fois, un débat très intéressant sur la question du financement des groupes scolaires à partir de la situation de Villenave-d'Ornon. Nous avons, ce matin, un débat lui aussi très intéressant sur la question des piscines, mais à un moment, nous allons devoir faire des choix sur ce qui est important pour les habitantes et habitants de la Métropole bordelaise.

M. Franck JOANDET, tout à l'heure, évoquait la question des compétences. Pour moi, cette question est largement derrière nous avec la métropolisation qui nous donne beaucoup plus de souplesse. En revanche, nous sommes un peu à la croisée des chemins. Qu'est-ce qu'on veut faire dans les années qui viennent ? Qu'est-ce qui est prioritaire ? Continuer à investir parfois de manière dispendieuse sur les questions de mobilité, sur les infrastructures ou aller sur des questions qui concernent le quotidien de nos ressortissants ? Considérer que le foncier est un véritable enjeu ou faire telle ou telle chose que nous faisons depuis des décennies ? Je trouve ça très symptomatique que, Conseil après Conseil, nous soyons en train de desserrer le carcan de nos interventions sans nous poser une question plus stratégique qui est « Qu'est-ce qu'on va faire ? ». Vous allez me renvoyer au plan de mandature, mais le plan de mandature a été fait dans un contexte particulier qui a singulièrement évolué, ces dernières années. Voilà les quelques mots que je souhaitais dire.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Monsieur GUICHARD.

**M. Max GUICHARD** : Simplement poser une question à mon amie Arielle et puis, par là, même répondre un petit peu à Vincent... à Vincent FELTESSE pardon. Arielle, tu nous confirmes que tous les projets de piscines qui ont été énoncés ici seront aidés à la hauteur de 20 % dans le cadre du CNDS, tu me confirmes ça ?

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Non, non, Arielle PIAZZA ne confirme pas ça. C'était une espérance, pas une confirmation.

**M. Max GUICHARD** : Je préférerais bien re-poser cette question et avoir cette précision sachant que même 20 %, ça serait nettement insuffisant. Là, je réponds à Vincent FELTESSE parce qu'on ne va pas refaire notre débat entre nous sur la dette publique. On ne va pas le refaire, ce débat. Il est en train de se trancher quelque peu dans le pays. Il est en train de se trancher quelque peu. Alors, il vaudrait peut-être mieux qu'on accompagne cette volonté qu'aujourd'hui, l'ensemble des pays européens et d'autres puissent s'affranchir de ces dettes-là et revenir vraiment à la seule question qui devrait nous concerner à tous : comment je répons à tous les besoins ?

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Très bien. On va peut-être arrêter ce débat. Il y a une solution qui est d'adhérer à l'alliance bolivarienne qui nous permettrait sans doute de dépenser plusieurs centaines de milliards pour investir dans les prochaines années.

Je dirais à Vincent FELTESSE que la référence au modèle japonais m'inquiète un peu parce que si je me souviens bien, on passe d'un bac d'eau glacé à un bac d'eau bouillante, je ne suis pas sûr que pour les personnes âgées...

**M. Vincent FELTESSE** : Là, vous parlez des bains japonais, moi je vous parle des piscines japonaises.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Très bien, on regardera ça de plus près.

En ce qui concerne les priorités, c'est une chose qui revient de manière récurrente. Elles sont claires pour moi, et le projet de mandature n'est pas obsolète. Il a été approuvé il y a 3 ans à peine, il reste valable pour la mandature et nos priorités sont claires.

- Première priorité, la mobilité. La moitié de notre budget d'équipement est consacrée aux investissements en matière de mobilité.
- Deuxième priorité, le logement. On voit bien que nous restons une zone en tension.
- Troisième priorité, l'attractivité économique pour créer des emplois.
- Et quatrième priorité, la haute qualité de vie, je ne développe pas.

Je crois qu'il n'y a pas lieu aujourd'hui de changer nos objectifs en la matière.

Sur les deux ou trois questions qui ont été évoquées, je ne veux pas m'attarder. Simplement, Arielle PIAZZA, comme d'habitude, est d'un optimisme à toute épreuve. Je crois que le CNDS doit avoir une vingtaine de millions d'euros pour l'ensemble national par an. Ça m'étonnerait beaucoup que la totalité de nos piscines puisse être subventionnée. Cela dit, on va demander naturellement et on présentera, dossier par dossier, une demande de subvention à l'État.

Enfin, dernier point sur les tarifs, la politique générale dans ce domaine, je voudrais rappeler qu'il n'y a pas aujourd'hui de majorité dans cette Assemblée pour transférer à la Métropole la compétence culturelle et la compétence sportive. La majorité des Maires n'est pas sur cette ligne-là et c'est la raison pour laquelle nous laisserons aux Maires le soin à la fois d'être maître d'ouvrage de ces équipements - la Métropole intervient par un fonds de concours, elle ne se substitue pas aux villes en l'espèce - et en même temps d'avoir la responsabilité du fonctionnement de leurs équipements.

Cela étant, dit je pense qu'on peut tous se réjouir de ce nouveau pas en avant qui est important, mais qui est compatible avec nos équilibres financiers. Je parle sous le contrôle du Vice-Président chargé des Finances qui a donné son feu vert à cette opération. Je vous propose de l'approuver. Y a-t-il des positions hostiles ? Pas d'abstentions, je pense ? Je vous en remercie.

**Unanimité**

Monsieur COLÈS.

**M. Max COLÈS** : La n°3, Monsieur CAZABONNE, contrat de co-développement.

**M. Alain CAZABONNE**

**(n°3) : « Contrats de co-développement 2015-2017 – Adaptation des contrats – Décision – Autorisation »**

**M. Alain CAZABONNE** présente le rapport.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Je dirais juste sur ce point que nous en avons discuté hier au Bureau. J'ai interrogé les Maires qui étaient autour de la table et tous ont considéré que le bilan de la 3<sup>e</sup> génération était positif. Un grand nombre de fiches action ont été réalisées, pas toutes, il y a eu des retards. On a pointé notamment une certaine difficulté ou une certaine défaillance de la Métropole dans l'anticipation des acquisitions foncières. Il y a sans doute là des progrès à faire à l'avenir. Mais pour le reste, nous vous proposons donc de continuer cette démarche qui s'est révélée tout à fait positive avec l'ensemble des dispositifs et surtout des étapes qui sont dans le projet de délibération.

Qui est-ce qui souhaite intervenir là-dessus ? **Monsieur HURMIC**.

**M. Pierre HURMIC** : Oui, Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, je m'étonne de la surprise d'**Alain CAZABONNE** que j'ai connu plus avisé. Il n'aurait pas dû être étonné du fait que nous avons sollicité le dégroupement de cette délibération et ce, pour deux raisons.

La première, de forme, mais qui pose vraiment un vrai problème de fonctionnement de notre établissement. La première, cette délibération est venue en Commission. Vous le savez, je suis intervenu en disant que je m'étonnais de voir arriver la fiche action n°6 consistant à confier à **Monsieur MICHELIN** une nouvelle étude sur le secteur de la Jallère. Et vous savez aussi que, après débat, les membres de la Commission, je crois à l'unanimité, ont souhaité que ce point-là soit retiré de l'ordre du jour, soit retiré. Nous n'avons pas délibéré, nous avons demandé le retrait de ce point-là des contrats de CODEV. Il me semble que tout le monde était d'accord sur cette position-là. Vous allez me dire, sans doute Monsieur le Président, mais le Conseil n'est pas tenu par les avis des Commissions, il est libre effectivement, il est souverain. Néanmoins, je ferai deux remarques. La première, ne démobilisez pas les gens, les rares, les quelques élus qui viennent assister aux Commissions, si ce qu'ils disent en Commission, notamment quand ils sollicitent un retrait, n'a absolument aucune incidence, cela continue comme avant. Si vous ne tenez pas compte de l'avis des Commissions, vous allez avoir encore moins de monde qui participera à ces Commissions. Je trouve que cela traduit un petit mépris pour nos débats, et, en plus, vous ne motivez absolument pas le fait pour lequel cette délibération est sortie par la porte. Vous nous la faites rentrer, aujourd'hui, à nouveau par la fenêtre. Je crois que cela aurait mérité un mot d'explication plutôt que la surprise que vous avez manifestée, **Monsieur CAZABONNE**.

Et aussi la deuxième raison, c'est.... J'ai regardé quel est le rôle des Commissions. Le rôle des Commissions effectivement, il est consultatif, c'est l'article 47 de notre règlement intérieur. Il est indiqué : « *Les Commissions sont un lieu de débat pour étudier les dossiers et préparer les décisions relatives à leur domaine de compétence* ». Il est indiqué plus loin : « *Elles émettent un avis formulé, selon les modalités prévues, et mentionné lors de l'examen des projets de délibération en Conseil* ». Vous aviez, **Monsieur CAZABONNE**, non seulement l'obligation de ne pas être étonné, mais l'obligation de mentionner ici que la Commission avait demandé le retrait de ce CODEV concernant la mission MICHELIN pour la Jallère. Vous aviez l'obligation de le faire. Vous ne l'avez pas fait. Je suis quand même très étonné. Ça, c'est déjà une raison majeure qui va nous amener à ne pas approuver cette délibération sauf si... moi je ne veux pas bloquer le contrat de CODEV parce que les autres n'ont pas donné lieu à discussion et nous les approuvons. Si vous retirez,

conformément aux vœux de la délibération, je ne vous cache pas qu'on va voter les contrats de CODEV. Mais si vous ne tenez pas compte ni du règlement intérieur, ni de l'avis de la Commission, naturellement on ne peut pas, sauf à se désavouer et à désavouer nos règles juridiques, on ne peut pas voter cette délibération.

Enfin, deuxième intervention, ce n'est pas... c'est sur le fond, vous connaissez notre position quand même sur la Jallère. Nous avons déjà lancé une étude urbaine confiée à Monsieur MICHELIN sur ce domaine de la Jallère, pour la bagatelle quand même de 166 320 euros. Avant de poursuivre avec Monsieur MICHELIN, je pense qu'il serait bien que vous nous donniez connaissance des résultats de cette étude urbaine. Je sais que certains la connaissent puisqu'un certain nombre d'images ont pu fuiter dans la presse, mais vous nous demandez aujourd'hui d'acter une nouvelle étude urbaine, une étude AMO, avec Monsieur MICHELIN pour la bagatelle quand même de 500 000 euros, je tiens quand même à le rappeler. Donnez-nous connaissance de la première étude urbaine. Si la première étude urbaine est satisfaisante, on va peut-être dire dans l'enthousiasme « On continue avec Monsieur MICHELIN ». Si elle ne nous donne pas satisfaction, on ne remet pas dans le pot 500 000 euros de plus. Cela me paraît quand même relever de la bonne gestion. Vous savez, j'ai émis le vœu de faire partie d'un Comité de pilotage qui m'avait été annoncé sur la Jallère. On m'a dit : « Oui, oui, pas de problèmes, etc. » c'est vraiment l'Arlésienne, ce Comité de pilotage ne vient pas. Non seulement on n'en parle pas, mais j'ai vu dans la presse, toujours dans la presse, que les résultats de l'étude urbaine MICHELIN seraient présentés au Comité de pilotage vraisemblablement au mois de juin. Ça veut dire que ça n'a toujours pas été officiellement validé. Je réitère ma demande que j'ai faite par écrit d'être partie prenante de ce Comité de pilotage, compte tenu de ce qui est notre position sur l'aménagement de la Jallère.

Et la Jallère, et je termine là-dessus, si nous sommes hostiles à ce projet de la Jallère, c'est pour des raisons évidentes. C'est l'un de nos derniers espaces verts. C'est l'une des dernières zones humides que nous avons pour la Ville de Bordeaux. Nous tenons à la conserver. Vous savez que, dans le cadre d'une délibération que nous avons prise à Bordeaux sur l'agriculture urbaine, nous avons décidé que ce lieu était particulièrement adapté pour des projets d'agriculture urbaine, cela n'est absolument pas compatible avec ce qu'on sait aujourd'hui des projets, Monsieur MICHELIN. Il ne faut pas que d'un côté la Ville de Bordeaux décide quelque chose et que Monsieur MICHELIN nous mette ses maisons sur pilotis au milieu de ce que nous, on pensait être dévolu à un projet d'agriculture urbaine.

Je note également que ce projet est en contradiction avec les objectifs de notre Métropole lorsque nous disons que nous avons comme souci majeur de protéger nos dernières zones naturelles, mais ce n'est pas une protection aménagée, ce n'est pas protégé, ce n'est pas conservé. Il nous semble qu'il y a un hiatus total avec les obligations que nous nous sommes collectivement assignées.

Et puis, enfin, je note une dernière contradiction de ce projet avec la philosophie même des contrats de co-développement, ils sont censés être une déclinaison territoriale des politiques métropolitaines et non un financement métropolitain d'un projet communal entrant en complète contradiction avec la politique métropolitaine de préservation de nos derniers espaces naturels. Il y a une contradiction effectivement avec le CODEV et l'optique que nous avons délibérément fixée. C'est la raison pour laquelle je vous demande aujourd'hui avec beaucoup de fermeté de tenir compte de l'avis de la Commission et de retirer cette nouvelle étude MICHELIN de 500 000 euros. Merci.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Bien. Écoutez, pour couper court à toute incertitude, je vous donnerai tout de suite ma réponse et c'est non. Vous venez de vous livrer à un détournement de procédure dont vous êtes souvent familier. C'est-à-dire qu'à propos d'une

délibération qui fixe les règles générales de négociation des CODEV, vous évoquez un sujet particulier sur lequel votre fixation est bien connue notamment au Conseil municipal de Bordeaux. Je ne retirerai pas cela. Vous l'avez dit vous-même : les Commissions ont un rôle consultatif et pas décisionnel. On tient à 90 % compte de leurs avis, la plupart du temps d'ailleurs. Dans ce cas précis, il est nécessaire de poursuivre et de compléter l'étude, de façon qu'ensuite nous puissions bien évidemment en délibérer et le faire en toute connaissance de cause. Je peux vous dire d'ores et déjà que, contrairement aux affirmations que vous répétez de manière constante, faute effectivement que les études aient été bouclées jusqu'à présent, il est bien entendu que les zones humides, environ 25 hectares sur ce site, seront respectées et protégées. Arrêtez de dire que nous allons supprimer ces zones humides. Ce n'est pas exact et c'est la raison pour laquelle nous avons besoin d'un complément d'études. Lorsque ces études seront complètement terminées, nous débattrons évidemment de l'opération. Le Comité de suivi sera mis en place et vous en serez évidemment membre dès que possible. Voilà pourquoi je souhaite que ceci ne soit pas retiré et que nous continuions à délibérer sur la procédure de renouvellement des contrats de co-développement.

Monsieur CAZABONNE.

**M. Alain CAZABONNE** : Oui, juste un mot par rapport à mon étonnement, ce n'est pas le fait qu'en Commission, vous ayez effectivement fait une intervention en ce sens, c'est juste sur le fait de dire « Les adaptations des contrats de CODEV se font entre la Ville et les services métropolitains puisqu'ils peuvent substituer des opérations de même nature ». Alors que vous contestiez l'opération qui est demandée par la Ville de Bordeaux, je le comprends, mais sur le principe même des négociations des CODEV, c'est ça qui m'a surpris que vous interveniez là-dessus. Intervenez auprès de Bordeaux, mais pas sur le fait qu'on négocie une opération, un changement d'opération. Voilà, c'est ça qui m'a surpris.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Le Conseil de Métropole pourra aussi débattre de cette opération, le moment venu, lorsque nous serons en mesure de faire une proposition qui intègre la totalité des études nécessaires. Aucune décision définitive n'est prise, cela va de soi.

On continue. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? On ne va pas poursuivre sur la Jallère puisqu'on y reviendra le moment venu.

Pas d'autres interventions sur les contrats de CODEV ? Pas d'oppositions, d'abstentions ? Pardon.

**M. Pierre HURMIC (sans micro)** : On ne peut pas accepter ...

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Si, si. Il y a une majorité. Vous êtes obligé d'accepter la règle de la majorité. C'est quelque chose qui va de soi.

**M. Pierre HURMIC (sans micro)** : ... une Chambre d'enregistrement...

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Non, ce n'est pas une Chambre d'enregistrement, c'est une Chambre de décision. Si le Conseil vous suit, eh bien la décision sera prise.

Qui d'avis de refuser la délibération que je vous présente ? Monsieur HURMIC. Qui est d'avis de s'abstenir ? Très bien, elle est donc adoptée. Vous vous abtenez parfaitement et c'est ce qu'on appelle la démocratie. Quand on est 4 contre un projet qui reçoit l'assentiment de la totalité d'une Assemblée, ça s'appelle la démocratie. C'est tout.

**M. Pierre HURMIC** : Le Groupe vote contre.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Bien sûr.

**M. Pierre HURMIC** : Et les Commissions.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Les Commissions aussi. Voilà. On continue.

**M. Max COLÈS** : Affaire n° 4, **Monsieur Christophe DUPRAT**.

### Majorité

**Abstention : Monsieur ROSSIGNOL-PUECH;**  
**Contre : Madame BOUTHEAU, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET, Monsieur HURMIC, Monsieur JOANDET**

**M. Christophe DUPRAT**

(n 4) : «Bordeaux – Restructuration du dépôt bus de Lescure – Ouverture de la concertation – Décision – Autorisation »

**M. Christophe DUPRAT** : présente le rapport

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci, Monsieur le Vice-Président. Qui souhaite intervenir sur ce dossier ? **Monsieur FELTESSE**.

**M. Vincent FELTESSE** : Oui, Monsieur le Président, Chers Collègues, cette délibération est pour moi, pour nous, très importante et structurante, à la fois pour les enjeux que **Christophe DUPRAT** vient de mentionner sur l'organisation du réseau TBM, tout cela est parfaitement connu ; sur l'impact sur le quartier de Saint-Augustin, et ce n'est pas totalement neutre. Ce qui m'embête dans cette délibération qu'on votera, c'est quand même que la question urbaine métropolitaine n'apparaît pas alors que ce dépôt de Lescure avec les hectares qu'il représentent, là où il est, avec des bus à côté de Saint-Augustin, à côté de Pellegrin, en entrée de ville et surtout sur les boulevards est absolument fondamental par rapport à l'ambition commune que nous avons, Monsieur le Président et plusieurs collègues ici, sur l'aménagement des boulevards dans les années qui viennent. Je considère dorénavant comme acquis que ce sera une des opérations urbaines majeures de la Métropole bordelaise dans les 5, 10, 15 années qui viennent et que cette opération permettra d'articuler totalement la ville centre avec les communes périphériques. Que cette opération sera un peu le pendant de ce qui a été fait sur les quais de la Garonne et sur le tramway plutôt dans le centre. Et je pense que nous devons commencer à être extrêmement vigilants sur ce qui se passe autour des boulevards et que rien n'est neutre. Je ne reviens pas sur le débat que nous avons pu avoir, il y a quelques années, sur le CFA de Toulouse, mais je ne suis pas sûr que l'opération soit totalement exemplaire, même si ça permet un certain nombre de logements. Je ne reviens pas non plus sur le débat que nous avons pu avoir sur Lescure et le stade Chaban, mais je pense que vraiment nous devons commencer à avoir une vigilance, une projection sur quels sont les points d'accroche dans l'aménagement urbain des boulevards et à cet endroit-là, c'est un point absolument fondamental, il faut qu'on ait bien ça en tête.

Je reviens aussi sur une intervention que j'avais pu faire en Conseil municipal et métropolitain sur la question de l'emploi et de l'économie. Je pense que, dans le modèle de ville que nous voulons avoir dans le futur, il est absolument indispensable de mêler, d'imbriquer les choses et de sortir de ce que les architectes appellent la Charte d'Athènes.

Voilà, ce n'est pas une hostilité face à cette délibération, mais c'est plutôt un point de vigilance par rapport au côté extrêmement structurant et emblématique de la restructuration des dépôts de Lescure. Ce n'est pas juste un dossier Saint-Augustin, juste un dossier mobilité, sans aucun mépris pour les deux, mais je pense que ça peut être un dossier métropolitain structurant.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Pas d'autres remarques ? Monsieur DAVID peut-être.

**M. Jean-Louis DAVID** : Je voudrais juste dire à Monsieur FELTESSE qu'une fois que la nécessité de l'existence de ce dépôt à cet endroit a été confirmée, pour toutes les raisons qui ont été évoquées par rapport à ça, les questions qu'il pose ont été prises en compte, c'est-à-dire à la fois évidemment la restructuration des boulevards à un moment donné, mais les grands espaces qui sont attenants au dépôt des bus, notamment le secteur de l'Allée des Pins dont on parle depuis une vingtaine d'années et qui devra, à un moment donné, répondre à ce qui était indiqué précédemment, c'est-à-dire une nouvelle couture urbaine à cet endroit de ces périmètres-là et tout ça n'a pas échappé ni aux habitants, ni aux élus que nous sommes.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci, moi je voudrais simplement remercier Monsieur FELTESSE de prendre un peu le train en même temps que nous sur le fait que les boulevards constituent peut-être la grande opération des dix prochaines années, comme les quais l'ont été avec d'autres choses, avec le tramway, au cours des deux décennies précédentes, c'est quelque chose que j'ai déjà affirmé. C'est la raison pour laquelle j'ai demandé à l'Agence d'urbanisme de s'engager dans une étude approfondie de l'évolution des boulevards pour en faire pas simplement le tuyau de passage d'un système de transport en site propre, mais un vrai boulevard urbain qu'à l'avenir donner à ce qu'on appelle encore les barrières, qui devraient peut-être continuer à s'appeler « barrières », mais ne plus être des barrières, ce qu'elles sont parfois encore aujourd'hui... Bref, toute une série d'enjeux qui sont absolument fondamentaux et sur lesquels l'Agence travaille. J'ai même, mais on en reparlera bien entendu, l'idée en tête sur la base d'un cahier des charges qui pourrait être élaboré par l'Agence, de lancer un grand concours d'urbanisme ou d'architecture sur ce projet extrêmement structurant.

Par ailleurs, sur l'idée qu'il faut sortir, alors je ne sais pas si c'est la Charte d'Athènes qui le prévoyait, mais d'une conception de l'urbanisme qui aboutissait à faire d'un côté des cités dortoirs et de l'autre côté des zones d'activités, c'est exactement ce que nous essayons de faire dans chacune de nos opérations d'aménagement avec ce principe de la mixité fonctionnelle. On va même un peu plus loin puisqu'on essaie d'avoir même des immeubles dans lesquels on a à la fois du logement et des bureaux ; ce qui en France est quelque chose de très compliqué. Voilà, c'est un peu, je crois, la même idée, me semble-t-il que celle que vous avez évoquée.

En tout cas, avec toutes les précautions qui ont été évoquées et la poursuite des concertations, je pense que cette opération qui est structurante... et le choix déjà de garder le dépôt à Lescure est structurant en lui-même. On aurait pu effectivement le dégager ailleurs, mais ça aurait été, je pense, une très mauvaise décision du point de vue du fonctionnement de notre réseau TBM.

Pas d'oppositions dans ces conditions ? Pas d'abstentions non plus ? Je vous remercie.

**Unanimité**

**M. Max COLÈS** : Affaire n° 11, Madame Virginie CALMELS.

**Mme Virginie CALMELS :**

(n° 11) : «**Convention de partenariat entre Bordeaux Métropole et l'Agence de développement et d'innovation Nouvelle Aquitaine 2017-2020 – Programme d'actions spécifiques 2017 – Adoption et Autorisation de signature** »

**Mme Virginie CALMELS : présentée le rapport**

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci qui souhaite s'exprimer là-dessus ? **Monsieur FELTESSE**.

**M. Vincent FELTESSE** : Oui, Monsieur le Président, Chers Collègues, cette convention est une bonne chose. Nous connaissons toutes et tous le travail assez extraordinaire qui est fait par ADI sur lequel il y a pu avoir des doutes au début, mais qui aujourd'hui est extrêmement structurant. La somme ne varie pas, 100 000 euros. Elle n'est pas négligeable. En revanche, il faut bien avoir en tête le budget global d'ADI qui est de plusieurs millions d'euros.

Mais mon propos est moins là-dessus que sur les relations avec le Conseil régional en matière de développement économique. Je m'inquiétais, il y a quelques semaines, de ce qui s'était passé à *BGI Invest in Bordeaux* à la fois des missions du Président, baisse de la subvention. Nous avons eu cet échange et maintenant, je m'inquiète de ce qui se passe à *French Tech* Bordeaux. On voit bien que les choses sont quand même assez compliquées. Que les uns et les autres, vous avez essayé de faire en sorte que la démarche *French Tech* soit non politisée, je ne parle pas de clivage Droite - Gauche, mais non instrumentalisée et on aboutit à quelque chose de fort déplorable dont la presse parle largement ce matin, mais on avait tous les informations depuis quelques jours et quelques semaines. On ne va pas polémiquer là-dessus, mais vraiment si on n'est pas capable entre institutions, entre élus, de mettre ce genre de considération à part, ce qu'on a réussi à faire depuis quelques années, je pense que ça augure mal de l'avenir.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : D'autres remarques ? Sur ce point, mon Cher Collègue, il faut que les choses soient claires. J'ai toujours montré ma volonté de partenariat, de coopération au-delà des clivages politiques et je n'ai pas changé d'avis. Mais il y a, aujourd'hui, une tendance de la Région, je le dis comme je le pense, à vouloir absolument confisquer tous les pouvoirs. Elle a le rôle de chef de file dans le domaine économique, OK, les textes le prévoient, il est exclu que la Métropole en tant que telle n'ait pas aussi ses outils et sa stratégie en matière de développement économique. C'est le cas de toutes les Métropoles. Demandez à **Monsieur COLLOMB** ce qu'il en pense vis-à-vis de la Région Rhône-Alpes et ainsi de suite. Travaillons ensemble, mais qu'aucune des deux parties n'ait la volonté d'absorber l'autre et de se substituer complètement à elle.

Je rappelle que le label *French Tech* est un label métropolitain et qu'il le restera. Il y a sans doute des problèmes à régler en interne et c'est aux entrepreneurs de les régler puisque c'est là-dessus que l'initiative repose, sur la volonté et la mise en réseau des entreprises elles-mêmes. Calmons le jeu et ce n'est pas parce que notre journal préféré, comme d'habitude, passe son temps à mettre de l'huile sur le feu qu'il faut considérer que l'incendie est en train de se déclencher.

Voilà ce que je voulais vous dire là-dessus. Je suis dans cet état d'esprit et **Madame CALMELS** aussi, j'en suis sûr.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions là-dessus ? Pas d'oppositions, si j'ai bien compris ? Très bien. Merci.

### Unanimité

**M. Max COLÈS** : Affaire n°17, Madame Christine BOST.

**Mme Christine BOST**.

(n°17) : « Aquitaine Active – Programme d'actions 2017 – Subvention de fonctionnement – Convention – Décision – Autorisation »

**Mme Christine BOST**. Présente le rapport

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci beaucoup Madame, de ce point. Nous sommes tous très contents de voir se développer ce secteur pour toutes les raisons que vous avez évoquées à la fois économiques, sociales, humaines. Je pense qu'il n'y aura pas d'opposition sur cette subvention. Vous avez l'unanimité. Merci. Nous avons...

Dossier suivant Monsieur le Secrétaire de séance.

### Unanimité

**Max COLÈS** : Oui, Monsieur Alain DAVID, affaire n°40.

**M. Alain DAVID**

(n°40) : « Convention de partenariat entre la Ville de Bordeaux, Bordeaux Métropole et l'Opération national de Bordeaux – Décision – Autorisation »

**M. Alain DAVID** : présenté le rapport

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci Monsieur le Vice-Président. Qui souhaite s'exprimer sur ce dossier ? Madame MELLIER.

**Mme. Claude MELLIER** : Monsieur le Président, Chers Collègues, nous voterons cette délibération qui définit, dans une convention, les éléments qui contractualisent les relations entre la Ville de Bordeaux, Bordeaux Métropole et l'Opéra. L'Opéra de Bordeaux symbolise l'art, la culture, le savoir-faire des artistes, mais également des personnels attachés à cette institution. Aujourd'hui, une pétition sur le net alerte sur la situation des artistes permanents du ballet, pétition qui a recueilli 8 000 signatures. Ceci ne peut que nous interpeller. Il est clair que les baisses de dotations aux collectivités par l'État constituent des difficultés budgétaires avec comme conséquence notamment des incertitudes, l'absence de visibilité pour les danseurs du corps de ballet. Avec cette interrogation, le ballet classique va-t-il disparaître ? Notre attachement à la création artistique à la place de l'Opéra à Bordeaux appelle un investissement culturel à la hauteur de son rayonnement, ce qui implique des artistes assurés de leur avenir. « La danse peut-elle résister ? », questionne le chorégraphe Jean-Claude GALLOTTA dans le livret de présentation "*Quatre tendances*" de l'Opéra de Bordeaux. Le public présent a donné une réponse claire par son enthousiasme lors des représentations de la semaine dernière. C'est cette qualité qu'il faut conserver en écoutant mieux les revendications des créateurs et des artistes.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Pas d'autres interventions ? Je voudrais demander à Monsieur ROBERT puisque Madame DESSERTINE qui préside la régie de l'Opéra est absente ce matin, Monsieur ROBERT qui suit ça en tant qu'Adjoint chargé de la culture.

**M. Fabien ROBERT** : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, merci Madame pour votre intervention. Effectivement, nous sommes dans un contexte qui est lié au budget compliqué des Maisons d'Opéra en France tout d'abord et des grandes Maisons de spectacle vivant. Nous sommes surtout dans un contexte de redéfinition des objectifs et des moyens, mais aussi des objectifs puisque la convention d'Opéra national est arrivée à son terme et que nous travaillons aujourd'hui avec l'État, la Région, en concertation, pour définir de nouveaux objectifs. Il n'est pas évidemment apparu nécessaire de figer les moyens humains notamment dans la période que nous connaissons avant de connaître les objectifs artistiques que nous allons pouvoir nous fixer et qui seront naturellement soutenables financièrement. C'est dans ce contexte, dans cette phase qu'est aujourd'hui notre Opéra. Dans ce contexte, le choix de la Ville de Bordeaux et du Maire du Bordeaux, c'est de maintenir les trois forces artistiques : orchestre, chœur, ballet. Je précise que bien des villes ont fait des choix plus drastiques qui consistent à supprimer purement et simplement l'une des forces artistiques. Ce n'est pas notre choix pour le rayonnement et l'excellence de cette Maison.

Concomitamment à cela, le Directeur de la danse part à la retraite et nous allons enclencher une procédure de recrutement, ce qui explique probablement des questions légitimes d'incertitudes et des manifestations de la part des salariés du ballet. Nous ne les sous-estimons pas et Marc MINKOWSKI, le nouveau Directeur général, a mis en place un certain nombre d'instances de débat, de concertation, d'échange qui porteront leurs fruits, je crois.

Je terminerai en rappelant simplement que nous avons l'un des cinq Opéras nationaux de France, une Grande Maison, probablement l'une des plus grandes en matière de spectacle vivant en France, que la Ville finance à hauteur de plus de 50 % de son budget et qu'il n'est pas incongru, dans le contexte actuel, que l'on se repose la question des moyens du financement comme nous le faisons tous quotidiennement.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Comme Monsieur Fabien ROBERT vient de le rappeler, l'Opéra de Bordeaux est une charge budgétaire extrêmement lourde pour la Ville qui assure la moitié de son financement ; l'État apportant sa participation et la Région a une petite participation également. Je le fais avec beaucoup d'enthousiasme et de gaieté de cœur parce que c'est une magnifique institution. C'est un très bel Opéra, doté d'abord - et c'est rare dans les opéras de province - de deux salles que vous connaissez, la salle historique et puis l'Auditorium qui donne entièrement satisfaction avec un bel orchestre, avec un corps de ballet de grande qualité, de grande réputation, et une programmation d'excellence, une fréquentation aussi extrêmement satisfaisante, puisque tous les spectacles se font pratiquement à guichet fermé. Ce qui ne veut pas dire que ça assure l'équilibre financier de la Maison puisque tout spectacle, même entièrement loué, avec un public à 100 %, est déficitaire. Nous allons bien entendu continuer. C'est un élément de rayonnement essentiel pour la Ville. C'est aussi une Maison qui diversifie complètement ses publics, qui essaie d'attirer à l'Opéra des publics qui ne sont pas spontanément portés à y aller, notamment des jeunes et des scolaires. C'est vraiment sans aucune hésitation que nous allons continuer à le soutenir. Et je le dis à Madame MELLIER, il n'est pas question de supprimer le ballet classique. N'entretenons pas des idées complètement fausses, ce ballet est un des éléments importants de cette Maison d'Opéra et sera maintenu. Cela dit, il y a des adaptations nécessaires. Monsieur Fabien ROBERT vient de rappeler que nous étions en train de travailler avec l'État au renouvellement de la convention d'Opéra national et dans ce cadre-là, des décisions définitives pourront être

prises en concertation avec tous les intéressés. Je pense donc qu'il n'y aura pas d'objections à cette délibération ? Pas d'abstentions non plus ? Je vous remercie.

**M. Max COLÈS** : Monsieur Alain DAVID, affaire 42.

**M. Alain DAVID**

(n°42) : « **Recours à des agents non-titulaires – Décision – Autorisation** » présentée par **Alain DAVID**, non retranscrite

**M. Alain DAVID** : présente le rapport

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci Monsieur le Vice-Président, juste une précision et je pense ne pas me tromper, sur les deux postes de contractuels qui sont prévus là, il y en a un, en réalité, qui est un transfert ?

**M. Alain DAVID** : Il y en a un qui est un transfert, tout à fait.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : C'est déjà une personne qui est en poste contractuel, il change simplement d'affectation. Ce n'est pas un poste supplémentaire.

**M. Alain DAVID** : Exactement. Ce n'est pas un supplémentaire.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Qui est-ce qui souhaite s'exprimer là-dessus ? Monsieur FELTESSE.

**M. Vincent FELTESSE** : Oui Monsieur le Président, Chers Collègues, comme Alain DAVID l'a compris, mon intervention porte moins sur ces deux postes que sur la situation des Ressources humaines à l'intérieur de notre institution.

Pourquoi je reviens sur ce dossier ? Parce qu'il y a quelques jours, quand les agents métropolitains ont reçu leur bulletin de paie, ils ont reçu le résultat à un questionnaire, une espèce d'observatoire social sur comment ils ressentaient les choses. Le débat de la mutualisation nous a occupés largement, durant des mois. Nous nous souvenons des mouvements de protestation, d'occupation, des prises de position des uns et des autres, du fait que les choses ont avancé et, plusieurs fois, j'avais demandé la mise en place d'une sorte d'observatoire de la mutualisation. Le questionnaire qui a été fait n'est pas tout à fait un observatoire de la mutualisation, mais il n'en est pas très éloigné. C'est un questionnaire qui est intéressant puisque le taux de réponse est tout de même important puisque 38 % des agents, et je rappelle que le nombre d'agents a été pratiquement multiplié par deux en quelques mois, 38 % des agents ont répondu et donc c'est significatif. Comme toujours, dans les réponses il y a des aspects positifs, intéressants, la notion d'équipe, d'intérêt général et tout, mais il y a aussi des choses qui doivent nous interpeller. Il y a deux chiffres qui moi, en tout cas m'ont interpellé. Première question, c'est « Pensez-vous qu'il y a équité ou pas ? ». 65 % des gens qui pensent qu'il n'y a pas équité dans le traitement, mais bon, ça, ça peut être brouillé par d'autres considérations. Mais surtout question : « Pensez-vous que votre situation s'est améliorée ou dégradée depuis un an ? ». Nous avons une très légère majorité, 51 % des agents qui disent : « La situation s'est plutôt dégradée depuis un an ». Je voulais profiter de cette délibération pour ouvrir ce débat, ou ici ou plus tard, avoir votre interprétation et surtout quel accompagnement pour la suite ? Merci.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Pas d'autres interventions ? Monsieur GUICHARD.

**M. Max GUICHARD** : Oui, ça va aller dans le sens de l'interpellation de Vincent FELTESSE. Juste une parenthèse sur la question des emplois, de la délibération, nous voterons pour, à part une abstention sur cette question des emplois.

Par contre, en effet, le baromètre social 2016, je ne dirais pas nous inquiète, mais hélas, nous confirme. Réunion après réunion, mouvement social après mouvement social, la question reste toujours posée d'un malaise social qui se pérennise au sein notre institution. Et là, nous avons fêté l'année passée de mutualisation. Alors que ce soit dans le domaine de la santé, dans les conditions de travail, sur la question de confiance, ce n'est pas que je cherche mes mots, mais j'essaie de dépasser les barrières qu'il y a entre nous sur ces questions-là parce que répéter ce que j'ai répété au nom de mon Groupe, depuis des mois et des mois, fait que je ne comprends pas qu'il y ait sinon pas, très peu de bougé sur ces questions. J'ai l'impression que c'est la surdité qui l'emporte, car je ne crois pas du tout à l'incompétence et des élus et de l'Administration - je crois que c'est des gens très compétents, j'en connais certains et je sais qu'ils sont compétents - aux appels maintes fois répétés, depuis plusieurs mois, tant par des salariés que par des élus alors notamment ceux de mon Groupe, mais pas que ceux de mon Groupe, dans cette enceinte. Alors, il apparaîtrait qu'il y aurait un bougé. Un audit serait en prévision, voire même en cours. Je me pose déjà la question « Pourquoi un audit ? ». Il est fait l'audit. Il est fait, ou alors tous ceux qui posent des questions mentent, ou alors l'expression sociale dans cette Maison est une expression qui ne devrait pas avoir cours, mais si tel est le cas de cet audit, qui ne peut être que positif en soi, pourquoi va-t-il se faire ? Dans quel but va-t-il se réaliser ? Est-ce qu'il ne sera pas rangé au fond d'un tiroir ? J'en ai connu des audits comme ça. Sincèrement, Monsieur le Président, même Monsieur le Vice-Président, Monsieur le Directeur Général, je ne sais pas comment vous interpellier face à ce que j'appelle, excusez-moi peut-être qu'elle est dure, mais face à cette surdité coupable, pouvant mettre des gens en danger moralement et physiquement. Et vous savez que dans les débats d'aujourd'hui, que vous entendez comme moi, par exemple la question du *burn out* devient une question nationale et nous ne sommes pas étrangers. J'ai fait passer des messages par tous les niveaux sur cette question. Vous voyez, je ne vous parle même pas du service public qui, dans ces conditions, est obligatoirement en grande difficulté ou va l'être automatiquement. Je ne vous parle pas là du service public. Je reste sur l'humain parce que je pense que sur l'humain, on peut, au-delà de nos différences voire de nos divergences, avoir cet aspect-là comme dénominateur commun. Je ne vois pas ce qu'entre Socialistes, Communistes, Droite, Centre sur cet aspect de l'humain au travail, on ne pourrait pas s'entendre, on ne pourrait pas s'écouter et donc je vous pose cette question aussi simple que celle-là : « Qu'en pensez-vous ? »

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur FLORIAN.

**M. Nicolas FLORIAN** : Je ne vais pas être long, Monsieur le Président, mais je voudrais que l'Adjoint en charge des Ressources humaines de la Ville de Bordeaux puisse témoigner aussi. Ce qui a été fait est quand même quelque chose de considérable. Il ne faut pas nier les difficultés au moment de la mutualisation. Mais moi je voudrais quand même porter le témoignage d'une ambiance qui n'est peut-être pas aussi apocalyptique que veulent bien nous le rapporter les uns et les autres. Moi, je suis au contact des représentants du personnel. Alain DAVID, il est au contact des représentants du personnel de par nos délégations respectives et ceux qui sont en charge des Ressources humaines dans les communes qui ont mutualisé leur personnel sont au contact du personnel. Moi, je ne nie pas que ça a été une révolution culturelle pour certains de travailler ensemble. Il y a eu le déménagement, ça perturbe bien évidemment, mais je remarque aussi que nous sommes aujourd'hui dans une phase où les gens ont appris à travailler ensemble, communiquent et que les choses avancent et les Administrations sont devenues une Administration. Il n'y a pas eu d'absorption des uns par les autres. On a des services communs, ça j'aime le répéter. Les services communs, ils travaillent pour toutes les

communes. Le baromètre social, on est attentif bien évidemment. On suit ça de près, mais il y a aussi ce contact humain que l'on a, les uns et les autres, au quotidien. Et moi, le témoignage que je veux apporter, c'est véritablement qu'on va dans le bon sens, que le service au public - il y a le service public, moi, je parle aussi du service au public - n'est pas détérioré. Il y a pu y avoir, à un moment ou à un autre moment des déménagements, quelques difficultés. Moi, je suis quelqu'un d'optimiste par nature, de volontariste, certes, comme le disait Max, il faut être très attentif à l'humain et ceux qui sont mal à l'aise, qui ont l'impression d'être à l'écart ou de ne pas trouver leur place, on doit y apporter une attention particulière, c'est le cas. Pour le reste, ça va dans le bon sens.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Monsieur DAVID.

**M. Alain DAVID** : Oui, pensant qu'un jour ou l'autre cette question pourrait être portée devant notre Conseil, j'ai recensé un peu tout ce qui a été réalisé, depuis ces quelques derniers mois.

En septembre 2016, un questionnaire a été adressé donc à l'ensemble des salariés de Bordeaux Métropole dans le cadre de la construction d'un baromètre social. Cela est apparu utile afin de disposer d'un état des lieux puisé directement auprès des agents, 9 mois après la mise en place de la nouvelle organisation mutualisée au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Deux finalités sont recherchées à travers cet outil :

- contribuer à construire un diagnostic fiable et étayé sur les champs psychosociaux, mais aussi organisationnels des agents de Bordeaux Métropole et plus largement sur leur qualité de vie au travail,
- ensuite disposer d'une base de réponses qui puisse permettre des comparaisons en termes d'évolution sur les années à venir.

Les résultats de cette enquête permettent de réaliser :

- une première évaluation de la mise en œuvre des actions du plan de prévention des risques psychosociaux à Bordeaux Métropole adopté en mars 2016,
- une objectivisation des ressentis des agents permettant une priorisation des actions devant être mises en œuvre rapidement dans le contexte de fort changement induit par la métropolisation,
- le passage de 3 000 à 5 000 agents,
- le changement de collectivité pour 2 000 d'entre eux,
- le changement d'organisation pour tous les agents.

Concernant la méthodologie à utiliser, un Cabinet extérieur disposant d'une expérience certaine auprès d'organismes publics a été mandaté pour proposer et administrer un questionnaire qui comprend 69 questions.

Les thématiques abordées dans ce questionnaire reprennent pour l'essentiel les six dimensions d'analyse des risques psychosociaux définies dans le protocole d'accord relatif à la prévention des risques dans la Fonction publique que sont :

- les exigences au travail,
- les exigences émotionnelles,
- l'autonomie et les marges de manœuvre,
- les conflits de valeur,
- les rapports sociaux au travail et la reconnaissance du travail,
- la sécurité ou l'insécurité dans la situation de travail.

Un axe concernant la santé au travail a été également ajouté.

Le questionnaire a été adressé aux agents par voie postale et par voie internet pour garantir neutralité et confidentialité. La voie postale a été privilégiée chaque fois que l'agent se trouvait en situation de devoir solliciter une autorisation pour accéder à un ordinateur professionnel.

Une restitution des résultats globaux a été réalisée auprès du Comité de Direction générale ainsi qu'en réunion de l'ensemble des Directeurs de Bordeaux Métropole afin de sensibiliser chacun sur les principaux facteurs de mal-être au travail et sur le travail attendu des managers en matière de prévention des risques psychosociaux. Une présentation a été faite au Comité d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail le 11 avril dernier.

Les résultats du baromètre sont sans surprise mitigés, ce qui n'est pas surprenant au regard de la date à laquelle il a été administré, quelques mois après la mise en place de la nouvelle organisation des services. La note de satisfaction globale moyenne donnée par les 38 % d'agents qui ont répondu, soit 1 800 personnes, s'établit à 5,5/10 avec 41 % de répondants ayant donné une note supérieure ou égale à 7, 29 % une note de 5 ou 6 et 29 % une note inférieure à 5.

Des points sont à surveiller particulièrement, comme le ressenti des répondants qui se déclarent majoritairement découragés, stressés, épuisés et isolés. La notion de respect, de confiance et d'équité sont également à travailler, notamment par des actions de communication internes et de formation.

Les impacts sur la santé sont aussi à surveiller et plus largement la qualité de vie au travail menacée par des interruptions fréquentes ou la pression mise à obtenir des réponses immédiates. Cela renvoie sans doute à la nécessité de consolider les organisations mises en place et d'ajuster les processus adoptés au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Le baromètre révèle cependant des points très positifs, notamment vis-à-vis du management de proximité qui est valorisé par les répondants. Les conditions matérielles de travail sont également globalement considérées comme bonnes. Les agents expriment également leur motivation à venir travailler chaque matin, plus par l'intérêt de leur activité que par le salaire. L'important est que cette démarche volontariste, courageuse et transparente vis-à-vis des organisations syndicales et des agents qui ont eu connaissance des principaux résultats du questionnaire s'inscrive dans un cadre d'amélioration continue. Ainsi, un nouveau questionnaire sera administré d'ici la fin de l'année 2017 afin de mesurer les écarts et vérifier que les travaux réalisés dans l'intervalle ont commencé à porter leurs fruits même si les résultats s'amélioreront difficilement du jour au lendemain, l'Administration métropolitaine étant engagée dans une mutation très importante et au long court.

Parallèlement, une démarche participative initiée auprès des Directeurs se met en place afin d'assurer les liaisons nécessaires entre le management et les équipes de terrain pour favoriser la mise en œuvre des actions du plan de prévention des risques psychosociaux qui sera, lui-même, adapté pour tenir compte des résultats du questionnaire.

Enfin, le travail partenarial se poursuit dans la même perspective, en groupe de travail prévention des risques psychosociaux, avec les représentants du Comité d'hygiène et de sécurité tant représentants du personnel qu'élus représentant de l'Administration. À aucun moment, on ne peut penser et laisser penser qu'il y aurait surdité de la part du Président, du Vice-Président ou du Directeur Général des Services ainsi que de tous les cadres de notre Maison que je remercie, ainsi que l'ensemble du personnel, bien sûr, qui rencontrent des difficultés. On l'a dit tout à l'heure, passer de 3 000 à 5 000 personnes dans la même

Maison, c'est compliqué, mais on y arrive. Il faut un tout petit peu de temps. Il faut beaucoup d'attention, mais vous pouvez compter sur votre Administration pour résoudre l'équation qui a été posée. Merci.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci Monsieur le Vice-Président. Je voudrais d'abord souligner la transparence de cette démarche. Nous avons publié très largement ces résultats dont nous savions bien qu'ils étaient mitigés.

Deuxièmement, et Monsieur DAVID l'a dit, cette enquête a été lancée au cœur du processus de mutualisation dont on sait qu'il a suscité un certain nombre d'inquiétudes ou de difficultés qui étaient tout à fait naturelles et attendues. Je ne voudrais pas insister sur le caractère mitigé parce que quand c'est mitigé, il y a un verre à demi plein et un verre à demi vide. Il y a aussi des éléments de satisfaction non négligeables.

Je voudrais juste faire une petite constatation. Je n'ai pas observé que l'Administration métropolitaine faisait fuir les candidats. Nous recevons même énormément de demandes pour y entrer, ce qui veut dire qu'elle doit être d'une certaine manière attractive. Nous avons une marge de progrès bien entendu. Monsieur GUICHARD nous demande quel est le but de l'audit. Il est clair, c'est d'améliorer la situation et de voir quelles sont les marges de progrès et de nous aider à aller dans cette direction. En tout cas, moi aussi comme l'a fait Monsieur DAVID, je ne saurais accepter l'idée de surdité. Je voudrais saluer au contraire la disponibilité du Vice-Président qui est chargé des Ressources humaines, du Directeur Général des Services, de l'encadrement général de cette Maison.

J'ai vu d'ailleurs que dans les éléments de satisfaction, il y avait un point positif qui était le management de proximité valorisé par les répondants. Ce qui veut dire que la hiérarchie même au niveau intermédiaire n'est pas du tout sourde et essaye d'améliorer les choses. Voilà dans quel esprit nous gérons tout cela et je le répète, notre objectif, c'est de faire en sorte que nos collaborateurs soient aussi épanouis que possible dans leur travail. La qualité au travail est au moins aussi importante que la quantité de travail.

Monsieur GUICHARD.

**M. Max GUICHARD** : J'ai écouté avec beaucoup d'attention l'intervention du Vice-Président et, à titre personnel, je ne sais pas si mon Groupe... aujourd'hui puisque je pense que nous parlons entre gens qui respectent leur parole, j'enlèverai le mot « surdité » parce que j'ai senti une analyse du rapport du baromètre, du moins dans les deux tiers de l'intervention d'Alain DAVID qui me semble être au plus près de la réalité sans faire des impasses outrancières. Il faut s'atteler au travail, il faut s'y atteler. Par contre, j'avais volontairement, dans mon intervention, enlevé une question que je me permets de mettre non pas pour en rajouter, je n'ai pas parlé de la question de l'emploi, mais il me semble quand même que dans cette mutualisation, réorganisation, la question de l'emploi doit se trouver au centre de quelques questions. Voilà, je n'en dirai pas plus, mais permettez-moi Monsieur le Président d'enlever, j'espère que je ne me trompe pas, d'enlever le terme « surdité ».

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Est-ce que vous l'enlevez à mon égard aussi ?

**M. Max GUICHARD** : Oui.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Ah, merci parce que vous avez dit « simplement à l'égard du Vice-Président ».

**M. Max GUICHARD** : Non, non...

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Je vous en remercie.

Très bien. Sur la question de l'emploi, je sais bien que c'est un des paramètres sur lesquels, bien sûr, nous avons à prendre des décisions. Voilà.

Cela étant dit, sur l'objet même de la délibération, pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Si Madame, vous vous absteniez ? Abstention qui est notée de Madame BEAULIEU.

Nous continuons, Monsieur le Secrétaire.

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Abstention : Madame BEAULIEU**

**M. Max COLÈS** : Monsieur Jacques MANGON, affaire 46.

**M. Jacques MANGON**

(n°46) : « Bordeaux – Institution du droit de préemption renforcé sur le périmètre de la concession d'aménagement du centre historique confiée à la Société anonyme d'économie mixte locale (SEML). In Cité – Décision – Autorisation » présentée par Jacques MANGON, non retranscrite

**M. Jacques MANGON** : présente le rapport

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci Monsieur MANGON. Monsieur COLOMBIER ?

**M. Jacques COLOMBIER** : Oui, Monsieur le Président, mes Chers Collègues, vous mettez en avant les actions volontaristes de la puissance publique sur l'habitat, et que ces dernières ont déjà permis depuis 2002 de réhabiliter environ 10 % du parc de logement du centre-ville. Je ne suis pas aussi enthousiaste que vous sur ce constat. 15 ans pour arriver à moins de 10 % de réhabilitation n'est pas extraordinaire. Je crois qu'il faut se poser différentes questions. La première est que le public principalement ciblé pour les aides, est-il le seul concerné ? Le bilan d'InCité présenté lors du Conseil municipal de Bordeaux montre clairement que les foyers modestes ont peu bénéficié des aides de l'ANAH et autres organismes du fait de dispositifs inadaptés. Les classes moyennes sont presque totalement exclues de ces dispositifs d'aide à la réhabilitation, *a fortiori* lorsqu'il s'agit de propriétaires occupants, car ils dépassent des plafonds de ressources très modestes.

Deuxième question : les méthodes employées sont-elles efficaces ? À l'évidence, non, puisque le dossier n°66 de ce Conseil fait écho au dossier 74 de mars dernier. Dans les deux cas, je vous cite : « *Toutes les tentatives de négociation amiable avec le propriétaire, menées par l'intermédiaire des avocats sont restées vaines* ». Or, comme le déclare d'emblée InCité fréquemment aux propriétaires : « *Nous ne sommes pas dans la négociation* ». Cette volonté clairement exprimée de passage en force ne peut que cristalliser les positions. Ces blocages augmentent les délais de rénovation des logements concernés. La liste des travaux imposés aux propriétaires est-elle réaliste ? Dans bien des cas hélas, non. J'en ai eu les témoignages, car elle dépasse leurs capacités financières et que les rares propositions de phasage sont irréalistes. De plus, les aides sont soumises à

un cahier des charges particulièrement coercitif. Enfin, InCité ne remplit que très partiellement pour ne pas dire partiellement son rôle de conseil et d'accompagnement. Face à ces situations, nombre de propriétaires n'ont d'autre choix que de vendre ou d'entreprendre une action judiciaire, quel gâchis ! Je remarque que vous justifiez cet interventionnisme jacobin par de louables intentions, à savoir éviter le logement en mauvais état ou accroître la qualité des réhabilitations, limiter les loyers, faire des locaux communs, participer au développement durable. La réalité de l'action d'InCité sur le terrain est cependant plus contrastée selon les témoignages que j'ai entendus. Accroître les pouvoirs coercitifs d'InCité sans aucun organisme indépendant de contrôle de cette SEML me semble quand même peu opportun. Les propriétaires concernés se retrouvent en cas de désaccord face à un mur puisqu'InCité est totalement soutenue tant par la Mairie que par la Métropole. C'est pourquoi je suis assez partagé sur cette délibération et que je ne peux que m'abstenir sur celle-ci.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Monsieur MANGON, vous souhaitez ajouter quelques choses ?

**M. Jacques MANGON** : Oui, je crois que Monsieur COLOMBIER fait référence à d'autres éléments qu'il ceux présentés dans la délibération. Pour ce qui est de l'objet propre de la délibération, il est évident que pour venir à bout d'un certain nombre de situations difficiles voire inextricables, il est nécessaire qu'InCité bénéficie de ses droits de préemption renforcés. Je crois que l'action qui a été menée, mais d'autres le diront peut-être mieux que moi, l'action qui a été menée par InCité dans le cœur d'agglomération, le cœur de la ville centre est incontestable, qu'elle a permis de remédier à beaucoup de situations de vacances ou de quartiers extrêmement dégradés et qu'on ne peut que s'en féliciter. Certes, tout ne va peut-être pas si aussi vite qu'on pourrait le souhaiter, mais en même temps, le bilan est là. Il est bien là. Il est satisfaisant et je crois qu'il faut se féliciter de la bonne qualité de l'outil et de son avancement. Évidemment, la puissance publique assume ses droits et parfois les propriétaires occupants pourraient avoir d'autres souhaits, mais dans bien des cas, ce sont des situations très anciennes qui n'ont pas évolué et il faut bien que la puissance publique, à un moment ou à un autre, se dote des moyens de les faire évoluer.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Je partage, bien entendu, le point de vue de Monsieur MANGON. InCité a fait du bon travail. 10 %, c'est loin d'être négligeable dans le tissu urbain qui est celui du centre historique de Bordeaux. Par ailleurs, tous les propriétaires ne sont pas spontanément coopératifs et il est nécessaire qu'InCité ait un certain nombre de moyens de puissance publique, si je puis dire, qui lui sont délégués. Elle s'en sert avec beaucoup de diplomatie en négociant systématiquement et quand la négociation ne peut pas aboutir, il est nécessaire à ce moment-là de prendre des mesures plus contraignantes.

Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? Abstention de Monsieur COLOMBIER. Oui, il a dit abstention. Pas d'autres votes ? Merci à ces votes positifs pour le reste. Merci.

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Abstention : Monsieur COLOMBIER;**

**M. Max COLÈS** : Monsieur Jacques MANGON, affaire 51.

**M. Jacques MANGON** :

(n 51) : « Bordeaux Lac – Projet 50 000 logements – Phase 3 rue René Cassin et rue des Genêts – Cession de terrains à la société EIFFAGE IMMOBILIER ATLANTIQUE – Décision – Autorisation »

**M. Jacques MANGON** : présente le rapport

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Madame BLEIN.

**M. Odile BLEIN** : Permettez-moi, Monsieur le Président et Chers Collègues, de profiter de cette délibération pour revenir sur les éléments très inquiétants divulgués, ces dernières semaines, par les professionnels de l'immobilier. Avec une hausse des prix de 10 % sur les douze derniers mois, notre Agglomération continue de subir une spéculation immobilière très dangereuse. Malgré les efforts de construction menés par notre établissement, l'accession à un logement digne et adapté à ses revenus est devenue impossible pour nombre de ménages dans notre agglomération. Un seul chiffre suffit à le comprendre : avec un revenu annuel équivalent au revenu médian observé à Bordeaux, un ménage ne peut prétendre qu'à un logement de 42 m<sup>2</sup> en ville. Autant dire que les familles en sont de fait exclues. On ne peut le nier, notre établissement a produit des efforts considérables, ces dernières années, pour la construction de logements et notamment de logements sociaux, mais les chiffres portés à notre connaissance nous amènent à un constat tout aussi indiscutable. Ces efforts ne sont pas suffisants à répondre aux besoins sociaux et les conséquences en sont multiples. Faisons le constat d'un nombre d'arrêts maladie supérieur de 4 % en Gironde par rapport à la moyenne nationale. La CPAM de Gironde explique aujourd'hui que la distance domicile-travail aggrave considérablement la fréquence et la durée des arrêts de travail. Voilà pourquoi ces arrêts sont plus longs et plus fréquents pour les travailleurs vivant dans le Médoc ou en Haute Gironde. L'étalement urbain provoqué par la spéculation immobilière a donc un coût social lourd pour les ménages et pour l'ensemble de la société. Nous parlerons plus tard – ma collègue – de son coût environnemental.

Face à cela, nos efforts doivent être décuplés. Nous voyons, par exemple, que les opérations « 50 000 logements » répondent à un réel besoin. Elles sont moins utilisées à la défiscalisation que les opérations classiques et l'immense majorité de leurs bénéficiaires sont des ménages habitants déjà l'agglomération. Leur production et leur caractère abordable doivent être renforcés, mais cet effort doit aussi être décuplé dans toutes les opérations pour tendre vers 50 % de logements vraiment sociaux dans chaque opération. Loin, bien loin de l'opération Marie BRIZARD sur Bordeaux qui, comme l'Ilot Sainte Catherine, est hélas la tête de pont de cette spéculation immobilière déraisonnable antisociale et anti-écologique. Je vous remercie.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Pas d'autres prises de parole ? Monsieur MANGON.

**M. Jacques MANGON** : Oui quelques éléments de réponse à l'intervention précédente qui dépasse largement le cadre de cette délibération, bien sûr. D'abord, deux constats à faire quand même qui sont tout à fait intéressants.

Premièrement, plus que jamais, les résultats de l'immobilier sur l'agglomération sont très bons. L'an dernier, il a été produit en 2016, ce sont les chiffres de l'Observatoire de l'immobilier – OISO – il a été produit 5 500 logements neufs sur l'agglomération bordelaise, ce qui est un record historique, 24% sur Bordeaux, ce qui veut dire que même d'ailleurs en exceptant les logements construits sur Bordeaux, on est encore dans une année tout à fait historique avec une progression considérable. Ce qui veut bien dire que notre territoire est attractif, que les opérateurs et les promoteurs peuvent développer des opérations intéressantes et que du point de vue du dynamisme général économique de l'agglomération, c'est très satisfaisant.

Qu'en est-il après en matière de satisfaction sociale des besoins sociaux ? Notamment au travers de l'opération « 50 000 logements », nous nous rendons compte que d'une part ce

que les promoteurs nous présentaient parfois comme impossible lorsqu'on leur a fait signer une charte d'engagement par rapport à l'opération « 50 000 logements » se vérifie. Les livraisons se font régulièrement, les ventes se font très bien, en particulier sur l'abordable au prix de 2 500 euros le mètre carré, parking compris. Et évidemment, ces logements sont plébiscités, ce qui témoigne qu'il y a un véritable besoin, comme vous l'avez dit, sur l'agglomération, mais nous poursuivons le développement de ces opérations. Le logement locatif social est à un niveau très élevé. Il est supérieur à 35 % sur l'ensemble de nos opérations, des opérations « 50 000 ». En plus, je dois vous rappeler que nous avons décidé, le Président l'a rappelé dernièrement, de nous doter d'un certain nombre d'instruments de maîtrise supplémentaire du foncier parce qu'effectivement, le dynamisme qui est celui de l'agglomération fait qu'il y a une concurrence qui s'exacerbe entre les opérateurs et promoteurs immobiliers. Ces instruments nouveaux du foncier ce sont, je le rappelle en deux mots, d'abord, la collectivité qui n'hésite pas du tout à intervenir dans des dossiers, y compris très significatifs pour préempter les opérations où nous avons l'impression d'exagération et voire même de prix de cession un peu délirants.

Deuxièmement, nous avons, comme vous le savez, adhéré à l'Établissement Public Foncier national qui va nous permettre d'avoir une action sur les fonciers de long terme et en gros un PLU d'avance.

Troisièmement, nous allons mettre en œuvre une conférence sur l'immobilier du foncier avec tous les opérateurs pour coordonner les actions de tout le monde et faire en sorte que la maîtrise des prix du foncier soit une maîtrise beaucoup plus opératoire qu'elle ne l'est aujourd'hui avec la coopération de tous.

Tous ces éléments, me semblent-ils, vont dans le bon sens, à la fois dynamisme du secteur, intervention de la puissance publique à des niveaux qui vont permettre d'être efficaces et enfin, livraison de logements abordables alors qu'on nous mettait en doute, il y a quelque temps, qui se vendent extrêmement bien. On peut citer comme dernière opération Mérignac Langevin ou bien encore les opérations à Bassens où là, à chaque fois, le logement abordable se vend quasi immédiatement.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. J'ai l'habitude de rappeler que, parallèlement aux 50 000 logements, il y a aussi 50 000 logements de l'Arc En Rêve de développement durable dans Bordeaux, on l'oublie un peu trop souvent, et qui se développe avec plusieurs milliers de mises en chantier. L'initiative que nous avons prise de lancer des volumes capables sur Braza semble aujourd'hui correspondre à une attente puisqu'on me dit que la commercialisation se passe très bien. Je vous rappelle qu'il s'agit de volumes non entièrement terminés qui permettent de vendre à 2 000 euros du mètre carré ou un petit peu plus et non pas à 3 000 ou à 3 500. On essaie de diversifier les propositions. De même, nous avons signé un accord avec la SNI pour développer une offre de logements locatifs qui peuvent ensuite être acquis au bout d'un certain temps par des familles. On ne peut pas dire que toutes les familles sont expulsées du centre-ville puisqu'on m'annonce, pour la prochaine rentrée scolaire, 1 000 enfants supplémentaires dans les écoles de Bordeaux, c'est bien qu'il y a des familles qui viennent s'installer. Il faut continuer cet effort, bien sûr.

Pas d'oppositions sur le dossier lui-même ? Non ? Pas d'abstentions, non plus ? Suivant.

**Unanimité**

**M. Max COLÈS** : **Monsieur Michel DUCHÈNE**, affaire 61.

**M. Michel DUCHÈNE**

**(n° 61) : « Bordeaux – Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Bastide Niel – Cession des terrains appartenant à Bordeaux Métropole à la Société par Actions Simplifiée**

**(SAS) Bastide Niel, aménageur – Modification de la délibération n° 2017/57 – Décision – Autorisation » présentée par Michel DUCHÈNE, non retranscrite**

**M. Michel DUCHÈNE** : présente le rapport

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Qui est-ce qui souhaite s'exprimer ? Monsieur HURMIC.

**M. Pierre HURMIC** : Oui, Monsieur le Président, ce n'est pas parce qu'une délibération est qualifiée de « technique » que l'on doit s'abstraire du niveau d'information auquel nous avons droit, en tant qu'élus métropolitains devant l'approuver. Les informations qui nous sont données aujourd'hui, c'est que, lors de notre délibération du 27 janvier dernier, deux parcelles avaient été incluses à tort dans ce que la Métropole s'apprêtait à vendre à la société acquéreuse. Je me souviens très bien, Monsieur le Président que, lors de nos débats du 27 janvier, nous avons sollicité le report de cette délibération en vous disant : « Écoutez, il n'y a pas d'urgence... » à l'époque, nous disions « Tant que les relations avec le voisin Darwin ne seront pas suffisamment pacifiées, gardons-ça comme un moyen de pression, ne vendons pas précipitamment à cet acquéreur potentiel ». Vous nous disiez : « Non, non, non, c'est très très pressé, il faut y aller vite ! » Vous étiez peut-être tellement pressé qu'effectivement, vous vous apprêtiez à vendre des parcelles appartenant au domaine public. On ne peut pas dire que la délibération était très prête. Je pense que c'est le notaire qui, depuis, a dû vous alerter en disant : « Attention dans les parcelles, objet de la délibération, il y en a deux qui concernent le domaine public ». Donc précipitation parfois mauvaise conseillère, vous vous apprêtiez à vendre ce qui ne vous appartenait pas. Et j'ajouterai que vous étiez tellement pressé qu'aujourd'hui, on se retrouve, pratiquement trois mois plus tard, eh bien vous êtes obligé de reporter l'acte de cession en raison de l'erreur que vous qualifiez de matérielle.

Deuxième précision que je souhaiterais également obtenir. Vous retirez de la vente deux parcelles, le prix reste le même, c'est quand même assez étonnant et vous ne nous donnez pas et ça, ça me paraît entacher un peu cette délibération d'un défaut d'information, quelle est la superficie que nous vendons ? J'ai essayé de regarder. Quelle est la superficie des deux parcelles que vous avez retirées ? Nous vendons donc donnez nous le métrage, donnez nous la superficie. Nous devons connaître l'emprise foncière exacte que nous vous autorisons à céder. C'est deux petites parcelles, j'ai vérifié sur le plan cadastral, mais cela ne vous dispense pas de nous donner le métré. Au mois de janvier quand on a voté, on a eu le métré total. Aujourd'hui, vous nous demandez de voter à nouveau, ce n'est plus le même métré. Donc donnez-nous le métré exact. Comment peut-on aujourd'hui.... On ne peut pas délibérer en vendant une emprise foncière dont on ne connaît pas exactement le montant. Et quand je dis « exactement le montant », c'est quand on ne connaît pas tout court la surface. Ce n'est pas à nous à chercher. Moi j'ai essayé de calculer à peu près sur Google Maps, etc., quelques outils, je crois que c'est à peu près 1 000 m<sup>2</sup>, mais c'est à vous de me donner le montant. Ce n'est pas à moi à faire des recherches. Donc un défaut d'information total sur cette superficie et en plus, je m'étonne que le prix reste le même. L'acquéreur, vous lui substituez 2 parcelles, je crois 2 parcelles sur 17 et le prix reste le même. Je veux bien qu'il ait plutôt fait une bonne affaire. Je pense que s'il ne vous a pas demandé de diminuer le prix, je pense que c'est parce qu'il avait plutôt fait une bonne affaire puisque j'ai calculé que l'on avait vendu en dessous du prix des Domaines et à peu près, selon mes calculs, ça fait à peu près 1 million moins cher que ce que les Domaines avaient proposé. Il n'avait pas fait une mauvaise affaire, c'est peut-être pour ça qu'aujourd'hui, il accepte sans rechigner le fait qu'on lui retire deux parcelles de la vente. Je crois que ça aurait été mieux pour la clarté des débats que vous nous donniez exactement la position de l'acquéreur. Ça, c'était ma première observation.

Deuxième observation, je vous le disais au début de mon intervention, nous considérons à l'époque, en janvier, que les relations n'étaient pas suffisamment pacifiées entre l'aménageur et son voisin Darwin. L'honnêteté veut que des progrès ont été accomplis depuis lors, bien évidemment, je pense qu'on peut rendre grâce à Madame Élisabeth TOUTON que vous avez désignée comme médiatrice et qui, effectivement, met beaucoup de bonne volonté pour tenter d'améliorer les relations entre BMA et Darwin. Elles demeurent quand même, je le dis solennellement, et je ne pense pas pouvoir être contredit ici par quiconque, les relations entre BMA et Darwin demeurent encore à ce jour exécrables. Certes, un certain nombre de points importants notamment la ZOE, tout ça je ne vais pas les noter, ont pu avancer et merci Madame TOUTON de vous être engagée comme vous l'avez fait, mais il n'en demeure pas moins que le climat existant entre BMA et Darwin reste, je le disais il y a un instant, je pèse mes mots, et je les maintiens, reste exécrable.

Et puis, je trouve qu'il y a un peu de mépris aussi de la part de BMA, excusez-moi. J'ai lu dans la presse, le Président de BMA dit que vous, Monsieur le Président, vous avez sifflé à propos de Darwin la fin de la récré. La récré, Darwin, c'est tout sauf une récré quand même ! C'est un modèle économique futuriste. Ce n'est pas un moment de récréation. C'est un vrai modèle d'économie. Il y a un peu de mépris dans certaines expressions, et je pense que c'est le rôle du politique, de temps en temps, de ramener aussi ces aménageurs à un peu plus de pondération.

Voilà ce que je voulais vous dire à propos de cette délibération. Nous n'avions pas voté la délibération du mois de janvier, nous ne voterons pas davantage celle du mois d'avril, je dis essentiellement en raison des imprécisions et du fait que nous ne connaissons pas la superficie que nous nous apprêtons à céder.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Madame AJON a demandé la parole aussi.

**Mme. Emmanuelle AJON** : Monsieur le Président, Chers Collègues, je partage l'impression de flou et d'imprécision qui entoure cette délibération, comme nous l'avons déjà en effet soulevé le 27 janvier.

Dans la poursuite de mon intervention du 27 janvier dernier, je tiens encore à attirer, moi aussi, votre attention sur la situation de Darwin dont une partie de l'activité se situe au cœur de la ZAC, vous le savez. Cette situation me met pourtant mal à l'aise, nous met mal à l'aise. Pourquoi ? Parce qu'elle est duale. Elle se partage entre un attachement profond à un lieu unique en France, à un de nos bijoux actuels bordelais et un principe de réalité devant le respect juridique d'une décision en faveur d'une Zone d'Aménagement Concerté qui est Bastide Niel. Alors, oui, un attachement profond à un lieu unique et insolite, le symbole d'une fertilisation urbaine croisée, un exemple aussi de transition écologique et économique, un modèle qui s'essaime dans d'autres agglomérations. Nous l'avons vu naître, évoluer et il participe depuis maintenant de nombreuses années à notre rayonnement.

Je rappelle, à cet égard, que c'est le troisième lieu le plus visité de Bordeaux avec 800 000 personnes par an, dont 200 000 pendant les deux mois d'été. Un respect réel devant les valeurs économiques et sociétales générées par l'écosystème Darwin aux résultats indiscutables, 3 000 m<sup>2</sup> de commerces responsables, 250 entreprises, 40 associations, 15 000 utilisateurs, plus de 600 emplois sur le site et plus de 350 nouveaux emplois en 4 ans. Sur le principe de réalité, à l'heure actuelle, en tant que décideurs, nous avons la responsabilité bien sûr de l'appliquer. Je ne reviendrai pas sur les conditions de sécurité, je tiens à saluer les avancées effectuées par le médiateur en faveur du maintien du Skate Park jusqu'en 2020 et des possibilités de relogement pour EMMAÛS sur le site. Mais

finalement, n'aurions-nous pas pu faire autrement ? Nous aurions certainement pu anticiper. Nous aurions pu peut-être revisiter la SHON de la ZAC en intégrant Darwin dans le projet d'aménagement global. Il ne s'agit pas, dans ce cas-là, d'opposer la nécessité de concevoir des logements face à un tel projet qu'est Darwin. On voit ici, aujourd'hui, avec cette délibération que nous pouvons toucher au périmètre de la ZAC, il était donc possible de faire autrement. Il s'agit bien de considérer la valeur sociale, économique et urbaine d'un lieu vivant et de l'intégrer à un projet d'aménagement de quartier. L'innovation peut également exister dans nos politiques et dans nos procédures d'aménagement. D'autres agglomérations se battraient pour conserver un tel lieu que Darwin pour l'amener encore à innover plus loin. Des solutions existent. Essayons aujourd'hui de les inventer avec eux.

Je réitère donc la demande de moratoire formulée en janvier pour être vraiment certaine que toutes les solutions soient trouvées pour les associations présentes sur le site pour que tous, nous soyons bien certains de ne pas regretter cette pépite de la Bastide et de notre Métropole avant qu'il ne soit trop tard. Nous ne voterons pas cette délibération.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Monsieur DUCHÈNE, sur le problème du métré cher à Monsieur HURMIC ? Je voudrais simplement vous dire, mon Cher Collègue, qu'il faut vous sortir de la tête qu'on a des choses à cacher. Vous avez une boulimie d'informations. Je ne sais pas quelle est votre capacité de digestion, mais elle doit être considérable. On va tout vous donner. Tout ce que vous demandez, on vous le donne. Alors n'essayez pas de faire croire qu'on retient de l'information. Alors est-ce qu'on peut avoir le métré exact de ces petites parcelles.

**M. Michel DUCHÈNE** : Deux petites parcelles. Une, c'est tout simplement un trottoir assez large qui fait 900 m<sup>2</sup> autour des Archives. C'est un espace un peu dérisoire par rapport aux 35 ha de la ZAC. La deuxième, c'est... si vous voyez le Garage FORD de l'Avenue Thiers sur la droite, il y a une impasse qui est à l'abandon, depuis de nombreuses années, et qui fait à peu près 500 m<sup>2</sup>. C'est deux parcelles un peu dérisoires par rapport à l'ensemble de cette ZAC et qui correspondent surtout à la volonté non pas de se précipiter, mais d'aller vite. Le déclassement risque de prendre du temps donc on préfère les extraire de leur ZAC pour pouvoir y aller sur cette ZAC. Je rappelle que les premiers terrains ont été achetés en 2006-2007, il est temps maintenant de rentrer dans la phase véritablement opérationnelle.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Voilà ce qui a suscité autant de grands élans oratoires : un trottoir et une parcelle de 500 m<sup>2</sup>. Madame BLEIN.

**M. Michel DUCHÈNE** : Oui, 568.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Oui, 568, mais Monsieur HURMIC compte par centimètre carré. Il est très attentif à tout ça, ne cachons pas les centimètres carrés. Écoutez, le ridicule ne tue pas heureusement parce qu'il y aurait des dégâts ici. Madame BLEIN.

**Mme. Odile BLEIN** : En cohérence avec les propos précédents sur l'urgence à construire des logements et à lutter contre l'étalement urbain, je ne mettrai, pour ma part, pas en opposition le projet de Bastide-Niel avec les activités existantes sur Darwin. C'était d'ailleurs le sens de nombreuses interventions en décembre dernier, ici même, et nous nous en étions félicités. Des solutions semblent émerger pour certaines activités, c'est une bonne chose. Je l'ai demandé en Commission urbanisme, il me semble que cette commission devrait être informée des avancées concrètes trouvées. Cela nous permettrait de vérifier comment certaines activités portées par les associations du Collectif 58<sup>e</sup> sont prises en compte dans les projets de Bastide-Niel. Je pense notamment au jardin pédagogique et, bien sûr, à l'accueil d'urgence assuré sur place. Comme pour beaucoup d'opérations portées par la Métropole, le volet « logement social » de ces opérations doit

être renforcé et cela peut commencer à Bastide-Niel par l'intégration de lieu d'hébergement d'urgence en s'appuyant sur l'expérience acquise par EMMAÛS et d'autres sur place. Voilà les remarques que nous souhaitons faire sur ce dossier.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Je souhaiterais que Madame TOUTON nous fasse le point de l'avancement des discussions avec Darwin dont je l'ai chargé.

**Mme. Élisabeth TOUTON** : Oui Monsieur le Président, Mes Chers Collègues, je vais essayer de répondre aux interrogations qui viennent d'être posées et vous faire un point d'avancement sur ce travail de médiation qui est en cours à votre demande, Monsieur le Président, depuis fin janvier, à partir d'un plan d'action précis portant à la fois sur la mise en sécurité de nombreux bâtiments du site pour l'accueil du public et la relocalisation des associations aujourd'hui sans titre d'occupation. En dépit de certains dires et de certaines communications, chacun reconnaît aujourd'hui et vous aussi dans l'ensemble que les choses avancent et le réel engagement de la Ville et de la Métropole à trouver de manière collégiale des solutions concrètes aux problèmes posés. Le dialogue est établi entre Bordeaux Métropole Aménagement et Darwin. Pour autant, parce que les enjeux sont complexes, le travail de médiation, visant à remettre chaque acteur sur le terrain du droit et dans une position de consensus, exige un temps de maturation qui est en cours avec, à la clé, des pistes concrètes de solution qui seront confirmées dans les semaines prochaines.

Sur le volet de la sécurité, d'abord des dossiers de mise en sécurité ont été déposés ces dernières semaines par Darwin. Ils sont en cours d'analyse par les services compétents et progressivement, des autorisations de manifestation sont, comme convenu, délivrées, comme ce fut le cas entre autres pour Le Chant des colibris, il y a deux semaines, et ceci afin de garantir la dynamique d'accueil de l'écosystème Darwin.

Concernant le projet des magasins généraux Sud, la promesse de vente est en cours de discussion entre l'aménageur et le groupe ÉVOLUTION et devrait être signée d'ici la fin du mois sous réserve du dépôt par l'opérateur d'un permis modificatif dont les principes ont été validés, car ils ne remettent pas en cause l'économie générale du projet retenu lors du concours organisé par la Métropole en 2014.

En ce qui concerne le Skate Park, la SAS Bastide-Niel doit, d'ici la fin du mois d'avril, signer en effet une convention de prêt à usage avec le fonds de dotation Darwin et les associations de la 58<sup>e</sup>, visant à maintenir pour une durée de 3 ans les activités existantes dans le bâtiment.

Enfin, pour la relocalisation du dépôt d'EMMAÛS et de plusieurs associations sportives qui se trouvent actuellement dans la halle, un travail est en cours avec DOMOFRANCE pour intégrer l'ensemble des activités en rez-de-chaussée de la future construction qui prendra place sur ce même site et une solution provisoire de relocalisation pendant la durée des travaux est à trouver et nous y travaillons.

Enfin, pour la zone d'agriculture urbaine expérimentale, on a également rencontré avec des élus de la Ville et l'aménageur l'ensemble des associations. Ces acteurs vont transmettre prochainement des éléments de programme dans le but d'intégrer et d'occuper différents espaces non bâtis de la ZAC qui seront, à terme, rétrocédés dans le domaine public de la Ville. Je parle, par exemple, des espaces 3D, des jardins de poche qui sont disséminés dans l'ensemble de la ZAC.

De plus, un tiers lieu consacré à différentes activités en matière d'agriculture urbaine va être également proposé par les responsables de Darwin à BMA et nous étudierons la possibilité de l'implanter dans la ZAC.

Pour rappel enfin, des solutions de relogement pour les occupants des tétrodons sont en cours. C'est le CCAS de Bordeaux qui suit efficacement chaque personne. Je voudrais ajouter que le Président, comme la majorité d'entre nous, reconnaît évidemment l'intérêt et la capacité d'innovation et de lien social de Darwin et la soutient. Si nous voulons faire perdurer cet écosystème malgré ces très grandes fragilités, il est indispensable de ne pas nous opposer sur des soi-disant visions de faire la ville différemment. Elles ne sont absolument pas antinomiques et nous travaillons à ce qu'au contraire, elles soient complémentaires.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci Madame. Je voudrais vous remercier pour tout le temps et toute la bonne volonté que vous consacrez à gérer ce dossier, à jouer le rôle de médiateur qui est le vôtre. Cette espèce de passion qui se déchaîne en faveur de Darwin a quelque chose de touchant. Je voudrais simplement rappeler pourquoi Darwin existe. D'abord, parce que ces promoteurs ont du talent, peut-être même du génie, le mot n'est peut-être pas excessif, mais aussi parce que nous avons voulu que Darwin existe. Lors de la première acquisition des magasins généraux avec Vincent FELTESSE, nous avons pris des décisions pour permettre la réalisation et l'implantation de Darwin, qui ne se seraient pas faites, si nous ne les avions pas soutenues.

Deuxièmement, lorsqu'il y a eu la consultation et l'appel d'offres sur la rénovation des magasins généraux Sud, je crois qu'on les appelle comme cela, il y avait deux projets, deux projets équivalents, deux projets dont chacun avait un intérêt. Nous avons privilégié le projet Darwin parce que sa dimension culturelle et humaine nous paraissait meilleure. Donc là aussi, nous sommes intervenus en toute transparence et en toute légalité pour favoriser ce projet et ainsi de suite. J'adore les gens de Darwin. Ils ne sont pas faciles. Et on ne peut pas s'abstraire complètement, même quand on a du génie, d'un certain nombre de règles de sécurité. Oui, j'ai signé la fin de la récré, Monsieur HURMIC, et je me réjouis de l'avoir fait parce que sans ça, je me serais retrouvé au moindre pépin devant le Tribunal. On n'organise pas des manifestations accueillant plusieurs milliers de personnes, surtout quand on est en état d'urgence et dans le contexte actuel, sans se conformer à un certain nombre de règles. On l'a répété, répété et répété, il a fallu qu'à un moment donné, je dise « Maintenant ça suffit » et les résultats sont là, on est arrivé à entrer dans les clous.

Pour le reste, des solutions sont en cours sur l'ensemble des dossiers que Madame TOUTON a évoqués tout à l'heure. Simplement je l'ai dit aux dirigeants de Darwin et je le répète ici, je ne leur reconnais pas le droit de se substituer à notre établissement public pour aménager la Rive Droite. Ce n'est pas leur rôle. Nous avons adopté un projet de ZAC, il est évolutif. Naturellement, nous pouvons l'améliorer encore, mais c'est à notre établissement public de nous piloter.

Vous nous dites que les relations entre BMA et Darwin sont exécrables. Dans ce genre de situation, tous les torts ne sont pas du même côté. Interrogez-vous aussi pour essayer de savoir pourquoi ces relations ont été aussi tendues. Nous faisons tout notre possible pour qu'elles se détendent et pour qu'aujourd'hui, un esprit de coopération règne, mais je le répète, nos chers amis de Darwin que j'aime beaucoup, ne sont pas des gens faciles. Et aussi, ce sont des investisseurs très préoccupés de leur équilibre financier, ce que je peux parfaitement comprendre. Quand on fait une brasserie sur les quais de Bordeaux, pas une brasserie pour aller consommer des sandwiches, mais une brasserie pour produire de la bière, il faut se conformer à un certain nombre de règles. Voilà et ça, il faut le faire entendre, mais on va y arriver. Je suis très optimiste sur les solutions que nous sommes en train de mettre en œuvre.

Je pense qu'il n'y a pas, malgré les mètres carrés-là qu'il vous manquait, de votes hostiles sur cette délibération ? Pas d'abstentions, non plus ? Très bien. Nous continuons.

Pardon, vous votez contre ? Vous votez contre. Très bien, c'est noté. Nous continuons donc.

### Majorité

**Contre : Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Madame AJON, Madame BOUTHEAU, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET, Madame DELAUNAY, Monsieur FELTESSE, Monsieur HURMIC, Monsieur JOANDET**

**Ne prend pas part au vote: Madame CHAZAL**

**M. Max COLÈS** : Monsieur Michel DUCHÈNE, affaire 62.

**Monsieur Michel DUCHÈNE**

(n° 62) : « Bordeaux – Ginko – Compte rendu d'activités du concédant (CRAC 2015) – Décision – Approbation »

**Monsieur Michel DUCHÈNE** : présente le rapport

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Voilà une présentation concise.

**M. Michel DUCHÈNE** : Oui, c'est un dossier habituel, Monsieur le Président.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Monsieur COLOMBIER.

**M. Jacques COLOMBIER** : Oui, présentation plus que succincte.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Mais enfin, vous avez le dossier.

**M. Jacques COLOMBIER** : Oui, je ne serai pas très long pour autant.

Monsieur le Président, mes Chers Collègues, ce compte-rendu d'activité semble en effet synthétique. Seulement, il fait totalement l'impasse quand même sur différents points négatifs du programme GINKO. Je les rappellerai : réseau routier inadapté à l'augmentation de population, manque de places de parking pour les commerces de proximité, défaut de conception des immeubles sur les balcons, les réseaux d'eau chaude...

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Sur un balcon !

**M. Jacques COLOMBIER** : ou la ventilation. Face à ces situations, certains propriétaires font le choix d'entreprendre une action judiciaire, d'autres de s'équiper d'une climatisation, ce qui n'est pas vraiment dans l'esprit d'un écoquartier. Je tiens à souligner que le bilan consolidé provisoire de la Métropole montre un bilan net bénéficiaire de 21 millions d'euros. À l'inverse, celui de la Ville de Bordeaux est déficitaire de plus de 17 millions. Une fois de plus, les lois NOTRe et MAPTAM dépouillent les communes quand même au profit des EPCI.

Enfin, il n'y a aucune étude d'impact sur l'environnement de ces milliers de logements supplémentaires, sur une zone initialement vierge de toute construction. Je pense que ce serait une idée à creuser. Aussi avec ces réserves, je m'abstiendrai sur ce rapport.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Autres demandes ? Monsieur FELTESSE.

**M. Vincent FELTESSE** : Oui, Monsieur le Président, Chers Collègues, j'ai cru comprendre que l'Agence d'urbanisme était chargée de faire une évaluation de GINKO. Je voulais avoir confirmation de cela et savoir quelle était la méthode employée parce que c'est un sujet qui nous tient à cœur, qui n'est pas anecdotique, sur lequel nous avons, les uns et les autres, pris des décisions, où il y a aussi eu une densification, des choses positives, des choses négatives et je pense que c'est important qu'on ait une méthodologie bien partagée sur l'évaluation de GINKO.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Pas d'autres remarques ?

**M. Jacques COLOMBIER** : Ce que j'appelle l'étude d'impact sur l'environnement.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : L'étude d'impact, ça fait longtemps qu'elle a été faite avant que l'opération ne soit déclenchée. Ce n'est pas lorsqu'une opération est terminée qu'on fait une étude d'impact. Vous êtes en retard d'un métro.

**M. Jacques COLOMBIER** : Oui, mais on voit les résultats.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Oui, on voit les résultats. Écoutez, cette opération donne lieu à beaucoup de critiques qui me semblent globalement injustifiées. C'est une belle opération sur un site extrêmement agréable à vivre et d'ailleurs, les contacts qu'on peut avoir avec les habitants -Madame DELATTRE ne me démentira pas - sont globalement tout à fait positifs. Le tramway traverse le quartier. Quand j'entends dire qu'on manque de places de stationnement, eh bien oui, il va falloir s'habituer à avoir aujourd'hui des opérations qui sont des éco-quartiers où on ne mettra pas des parkings partout. On a dimensionné les parkings suffisamment pour les habitants, mais pour le reste, on utilise les transports en commun. Je viens d'avoir là une alerte sur mon iPhone qui signale que l'explosion de la pratique du vélo à Bordeaux est tout à fait spectaculaire au cours des mois qui viennent de s'écouler. Aller faire ses courses pour stationner devant la boutique, c'est la philosophie du Front National. Ça, je l'entends régulièrement au Conseil municipal ou ici, eh bien c'est une philosophie du passé. Il va falloir évoluer.

Cela dit, je veux en avoir le cœur net sur l'état de ce quartier et sur la façon dont les habitants qui y sont installés le vivent. C'est la raison pour laquelle je souhaite qu'il y ait une vraie enquête de satisfaction qui soit menée dans le quartier. Nous sommes en train de définir la méthodologie. Moi, je souhaite qu'on consulte l'ensemble des habitants. Que l'ensemble des habitants puisse recevoir un questionnaire sur lequel on se mettra d'accord pour qu'ils se prononcent sur la qualité des constructions, sur l'offre commerciale, sur les possibilités de déplacement, sur les transports en commun, etc., etc. Nous avons souhaité décaler cette enquête après les phases électorales actuelles, parce qu'il ne faudrait pas qu'on mélange le questionnaire avec des prises de position électorales. Nous ferons ça, je l'espère, au plus tard en septembre et, bien entendu, le Conseil sera tenu tout à fait au courant des résultats. Madame DELATTRE vous pouvez nous en dire plus peut-être ?

**M. Nathalie DELATTRE** : Oui effectivement, j'ai reçu l'A'Urba, il y a quelques jours, pour qu'on commence à travailler sur cette méthodologie. Il y aura un questionnaire et puis une méthode aussi par panel. C'est-à-dire qu'ils recevront des groupes d'habitants qui auront été détectés par un organisme extérieur à participer sur une discussion beaucoup plus

qualitative ainsi que les personnalités du quartier. Je pense à la Présidente du centre d'animation, au Président et les interlocuteurs de la FUL (fond unique logement) les Conseils syndicaux, etc. Oui, ils sont en train de vous faire une proposition, Monsieur le Maire, qui interviendra dans peu de jours. Eux pensaient pouvoir intervenir début juillet, mais compte tenu de la période estivale, il sera peut-être plus pertinent de le reculer un petit peu.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Il y a à la fois un volet quantitatif et un volet qualitatif et moi, je ne vois pas d'inconvénients à ce qu'avant de déclencher l'enquête, on communique au Conseil la grille d'analyse ou la méthode de consultation. Monsieur FELTESSE.

**M. Vincent FELTESSE** : Oui, je pense que ce serait aussi intéressant de consulter des habitants en périphérie des quartiers. Moi, ma religion n'est pas totalement faite et je dis souvent, je trouve ça paradoxal qu'on fasse des voyages d'études pour aller à Copenhague ou Stockholm où on nous dit : « C'est un écoquartier admirable » et que GINKO qui, par certains aspects, rappelle ça y compris en termes de densité, pose problème ici parce qu'il y a un petit choc culturel. Je pense que ce serait bien d'élargir ou dans le panel... je ne veux pas dire, toute la population, mais d'avoir un regard juste périphérique.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : C'est une bonne suggestion. Sur la densification, je vous rappelle que vous avez pris et nous avons pris, d'un commun accord, la décision d'autoriser la construction de logements supplémentaires. On ne peut pas en permanence me dire qu'il faut lutter contre l'étalement urbain et densifier et puis, quand on densifie, me dire que c'est trop dense. Il y a parfois quelques contradictions.

L'idée de consulter la périphérie, je pense notamment aux Aubiers, s'impose et je pense qu'il faudrait élargir un peu le panel.

**Mme. Nathalie DELATTRE** : Oui, on y avait pensé, Monsieur le Maire aussi. Par rapport aux collègues qui se trouvent à Bruges, effectivement, tout ce qui peut être utilisé comme structure sera également interrogé, mais élargir aux habitants des Aubiers effectivement.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : À ce sujet, je viens de recevoir une lettre du Président du Conseil départemental, pas plus tard qu'hier, qui reconnaît qu'il va y avoir besoin d'un collègue et que le collègue prévu à Bruges ne suffira pas. Il y aura sans doute une implantation de collègue aussi, ce que je réclame depuis longtemps.

Sur le CRAC, est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Abstention de Monsieur COLOMBIER. Merci.

Monsieur COLÈS, où en sommes-nous ?

**Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur COLOMBIER;**

**M. Max COLÈS** : Madame TERRAZA, affaire 63.

**Mme Brigitte TERRAZA**

**(n°63) : « Avenant aux dispositifs métropolitains d'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique, vélos pliants, vélos cargos avec ou sans assistance électrique, de tricycles pour adultes avec ou sans assistance électrique – Décision**

**Mme Brigitte TERRAZA** : présente le rapport

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Plus 18 %, je crois, au cours des derniers mois. Bien. Qui est-ce qui avait demandé le dégroupement de cette... je crois que c'était le Groupe Communiste, Madame BEAULIEU ?

**Mme. Léna BEAULIEU** : Monsieur le Président, Chers Collègues, le dispositif d'aide à l'acquisition de véhicules propres est un succès et le relais pris par l'État est tout à fait logique. Cette délibération doit cependant être mise en regard avec les projets en cours dans notre Métropole. Après l'expérimentation de la fermeture du Pont de pierre à la circulation automobile, un Comité planche actuellement sur les conditions de réalisation d'une zone de circulation restreinte à l'image de ce qui existe à Paris ou Grenoble. Pour nous, la place de la voiture en ville doit reculer. C'est une évidence sanitaire et écologique. Nous observons cependant que les problèmes sanitaires provoqués par la circulation automobile concernent, aujourd'hui, bien plus les alentours de la rocade que le cœur de ville. Il ne faudrait donc pas que la restriction de la circulation dans le centre-ville vienne pénaliser encore les populations plus éloignées qui pourraient subir les conséquences de cette restriction sans bénéficier des bienfaits qui seraient alors concentrés à l'intérieur des boulevards. Dans tous les cas, les politiques publiques doivent être volontaristes pour une véritable transition. On se demande pourquoi les aides de l'État et de la Métropole ne sont pas cumulables. Ce cumul, sous conditions de ressources bien sûr, permettrait sûrement à des ménages modestes de faire une acquisition qui leur paraît aujourd'hui encore souvent hors de portée. Merci.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Bon. Toujours plus. Enfin, voilà, c'est déjà bien de pouvoir offrir le système le plus avantageux...

**Mme. Brigitte TERRAZA** : C'est le décret qui a prévu qu'elles ne sont pas cumulables. D'ailleurs, les personnes auront une attestation sur l'honneur pour dire qu'elles n'iront pas aussi solliciter celle de l'État quand elles auront celle de la Métropole. Après il faut, effectivement, se battre pour que peut-être il y ait plus de... mais bon l'État déjà s'est engagé, c'est bien, c'est un premier pas.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : OK. Pas d'oppositions, je pense ? Pas d'abstentions, non plus ? On termine avec...

**M. Max COLÈS** : Monsieur Jean TOUZEAU, affaire 67.

**M. Jean TOUZEAU**

(n 67) : « Adhésion au Réseau Francophone Villes Amies des Aînés (RFVAA) – Désignation – Décision – Autorisation »

**M. Jean TOUZEAU** : présente le rapport

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Parfait. Je pense que cette délibération fera l'unanimité. Madame CASSOU-SCHOTTE ?

**Mme. Sylvie CASSOU-SCHOTTE** : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, nous nous félicitons de cette adhésion de Bordeaux Métropole à ce réseau. En effet, la question du vieillissement de la population constitue un enjeu majeur face aux attentes multiples tant sociales, culturelles et économiques pour cette population qui, effectivement, ne va qu'en augmentant. S'interroger afin de mieux répondre aux défis de cette transition

démographique est aujourd'hui plus que nécessaire. Cet engagement qui s'inscrit dans la continuité de la journée organisée sur cette question du vieillissement, le 12 octobre, dernier dont a fait référence Jean TOUZEAU, journée qui a rencontré d'ailleurs un véritable succès et un écho auprès de bon nombre d'acteurs de tous horizons, témoigne de l'implication de la Métropole pour mener une politique volontariste dans le domaine de ses compétences : l'habitat, le transport, les espaces publics notamment. Cette politique peut aussi s'accompagner, voire sensibiliser les politiques de nos différentes communes qui, pour la plupart, se sont déjà inscrites dans cette dynamique ou s'inscriront dans cette même démarche. Le travail d'ores et déjà initié permet de faire plusieurs constats et des projections. Il s'avère, certes, que la longévité s'accroît, ce dont on peut se réjouir tous. Vieillir aujourd'hui, c'est aussi plutôt vieillir seul au féminin, ce qui est moins réjouissant pour vous Messieurs et aussi pour nous d'ailleurs. En effet, seules 21 % des personnes de plus de 80 ans sont encore en couple et 65 % des femmes de plus de 80 ans vivent seules. Le vieillissement englobe des profils d'une très grande diversité suivant que l'on vieillit en bonne ou en mauvaise santé, de manière isolée ou non, en cœur d'agglomération ou en périphérie, dans des bonnes conditions financières ou dans la précarité. On ne peut donc pas avoir une approche univoque de cette question. À notre échelle, les enjeux sont nombreux, bien sûr, et amplifiés dès lors que nous faisons le choix du maintien à domicile, en matière d'accessibilité de transport, de déplacements doux, d'espaces publics, de services publics de proximité, mais aussi en matière d'urbanisme avec des mutations démographiques importantes en prévision dans certains quartiers pavillonnaires par exemple. Cette question se posera d'ailleurs tout autant dans les nouveaux quartiers qui émergent dans notre Métropole. Si aujourd'hui, on parvient souvent assez aisément à s'interroger et à intégrer la question de l'accueil des familles avec leurs enfants dans ce projet urbain, on ne se pose malheureusement pas assez la question de l'accueil et de l'accessibilité au service public, par exemple, de nos aînés dans la vie de nos quartiers. Ceci est alors même que les solidarités familiales, nous le savons, sont de plus en plus fragilisées, que la précarité touche particulièrement nos aînés. Pour rappel, la retraite moyenne est de 1 041 euros pour les hommes et 993 euros pour les femmes.

Pour être brève et en terminer, anticiper et accompagner le vieillissement de la population est un chantier passionnant, un véritable défi et une exigence à mener en collaboration avec les autres acteurs publics qui sont clés dans ce domaine que sont le Département et les communes. Nous sommes convaincus que le Réseau Francophone « Villes Amies des Aînés » nous apportera une véritable méthodologie fondée sur le diagnostic partagé, une dynamique participative et partenariale territoriale qui nous conduit à nous questionner plus largement au-delà des aînés sur comment faire de notre territoire un espace de vie bienveillant à l'égard de tous les âges.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Madame AJON.

**Mme. Emmanuelle AJON** : Monsieur le Président, Chers Collègues, je vais être très rapide. Quelques mots pour vous dire que nous nous réjouissons de cette adhésion à la « Ville Amies des Aînés ». Que cette adhésion fait partie de la loi de l'adaptation au vieillissement et dans le même sens qui a été portée par Michèle DELAUNAY, que cette dynamique est centrée sur le maintien à domicile et la participation à la dynamique urbaine des seniors. Nous en sommes très favorables, mais nous souhaitons que cet engagement ne soit pas juste un label sticker qu'on met sur une porte, mais bien réel. Nous serons très attentifs à ce qu'il y ait un rapport d'étape annuel qui est d'ailleurs obligatoire et nous sommes dans cette demande et dans cette vigilance, car nous avons pu voir qu'à la Ville de Bordeaux, nous n'avons jamais pu avoir la suite de rapport sur ce label.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Monsieur BRUGÈRE a failli s'étrangler. Je vous donne la parole.

**M. Nicolas BRUGÈRE** : Oui, j'ai failli m'étrangler. Quand on a 60 ans aujourd'hui, on a une espérance de vie en tout cas pour trois quarts d'entre nous de 30 ans en bonne santé, qu'on soit homme ou femme. C'est la raison pour laquelle cette politique pour les âgés et les séniors, il faut la mettre en place évidemment. Bordeaux a adhéré au Réseau « Villes Amies des Aînés » depuis 2013 et je témoigne et je confirme que c'est un projet structurant et que c'est très structurant pour tous. Nous travaillerons évidemment en complémentarité, nous l'avons déjà fait.

Je rappelle à **Madame AJON** que nous avons eu un rapport intermédiaire du réseau « Villes Amies des Aînés » qui a été fait au mois de décembre 2016 au Conseil municipal de Bordeaux.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci de ce rappel. Pas d'oppositions ? Unanimité. Je vous remercie. Je vous souhaite un bon week-end pascal. Merci.

**Unanimité**

*LA SÉANCE EST LEVÉE À 12 HEURES 35*

Le secrétaire de séance

M. Max COLES